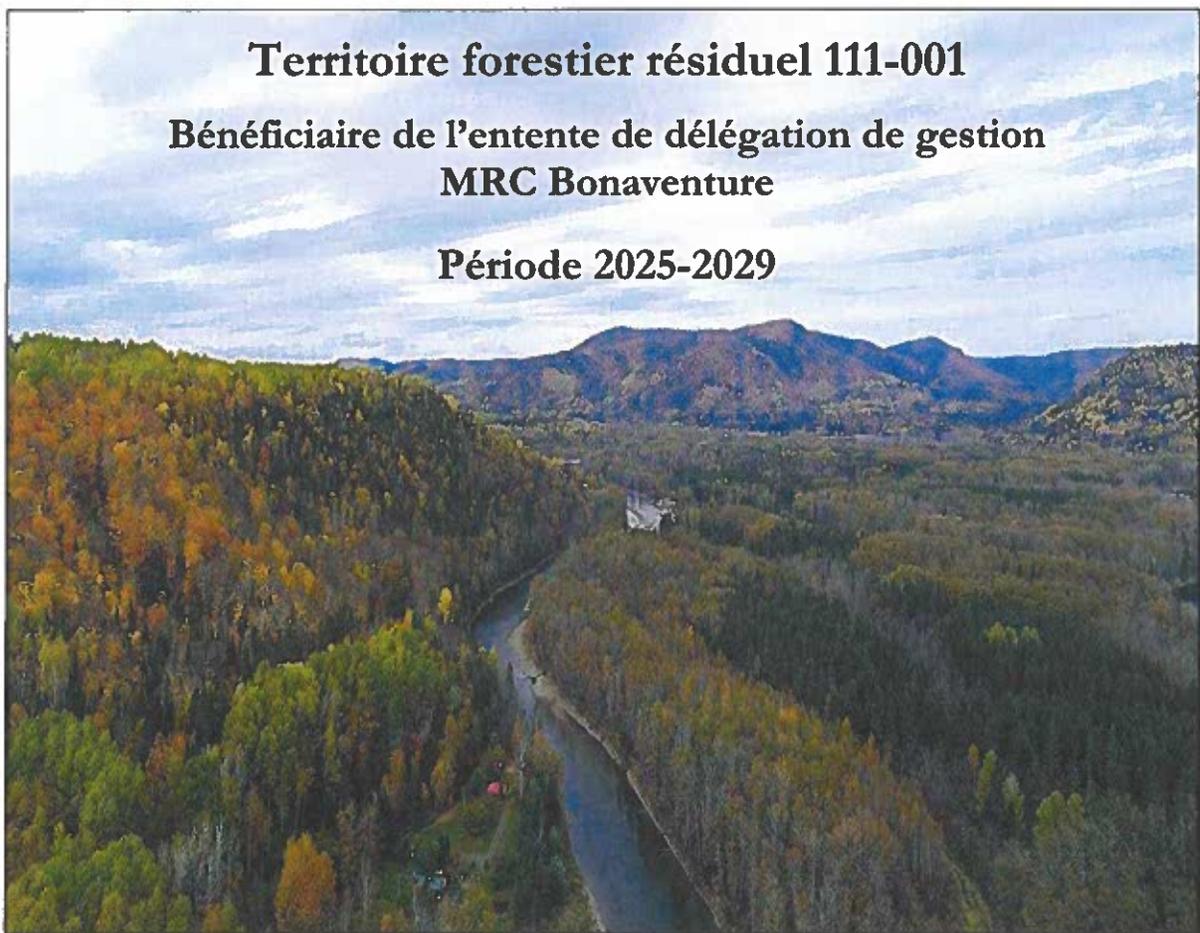


Plan d'Aménagement Forestier Intégré Tactique



New Carlisle, Québec
Septembre 2025

Note au lecteur

Ce PAFIT a été modifié pour la période 2025-2029 afin d'actualiser les données en ce qui à trait aux VOIC ainsi qu'au calcul de possibilité.

À noter que le personnel technique de la MRC a travaillé à la production du PAFIT en l'occurrence Messieurs Gaston Miousse, ingénieur forestier et Christian Grenier, technicien forestier.

Rédaction

Gaston Miousse, ingénieur forestier, MRC de Bonaventure
Christian Grenier, technicien forestier, MRC de Bonaventure

Collaboration

Christian Grenier, technicien forestier, MRC de Bonaventure
Dany Voyer, aménagiste, MRC de Bonaventure
Comité multi ressource de la MRC (Annexe A)

Réalisation

Municipalité régionale de comté de Bonaventure
51, rue Notre Dame, C.P. 310
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0

Téléphone : 418 752-6601
Télécopieur : 418 752-6657
Courriel : info@mrcbonaventure.com

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mrcbonaventure.com>

Table des matières

Section 1. Description du territoire à l'étude	5
1.1. Situation géographique.....	5
1.2. Contexte biophysique (géologie, relief, hydrographie, milieux sensibles, région écologique, etc.).....	7
1.3. Le territoire public intramunicipal (TPI)	8
1.4. La ressource ligneuse ²	11
1.5. Essence et volume	17
1.6. Inventaires réalisés	17
1.7. Bilan des perturbations passées	18
Section 2. Affectation du territoire	21
Section 3. Écart entre la forêt actuelle (Aménagée) et la forêt naturelle.....	26
3.1. Historique du territoire	26
3.2. Mise en œuvre de l'aménagement écosystémique	27
3.3. Les changements observés dans la structure d'âge des forêts	27
3.4. Les changements observés dans la connectivité des peuplements forestiers (l'organisation spatiale des peuplements)	28
3.5. Les changements dans la composition végétale	30
3.6. La simplification de la structure interne des peuplements forestiers	34
3.7. La raréfaction de certaines formes de bois mort.....	38
3.8. L'altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains.....	39
3.9. Forêts à haute valeur de conservation	40
Section 4. Stratégie d'aménagement	41
4.1. Identification des préoccupations des intervenants du milieu, des enjeux associés, des objectifs des indicateurs cibles à atteindre.....	41
4.2. Possibilité forestière.....	47
4.3. Scénarios sylvicoles.....	49
4.3.1. Récolte forestière.....	49
4.3.2. Voirie forestière	49
4.3.3. Scénarios sylvicoles	50
Section 5. Signatures.....	75

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - TFR 111-001

Liste des annexes

Annexe A	Liste des membres du comité multiressource en lien avec le TFR de la MRC de Bonaventure.....	76
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------	----

Liste des figures

Figure 1.	Localisation de la MRC de Bonaventure.	6
Figure 2.	Localisation des Lots intra-municipaux à l'intérieur de la MRC de Bonaventure	10
Figure 3.	Distribution des grands types de forêts sur le territoire intra-municipal de la MRC de Bonaventure.....	13
Figure 4.	Distributions des principales contraintes à l'aménagement sur le territoire intra-municipal de la MRC de Bonaventure	19
Figure 5.	Distribution des affectations ponctuelles, linéaires et surfaciques sur le territoire intra-municipal de la MRC de Bonaventure	22
Figure 6.	Niveaux de connectivité observés sur l'ensemble du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.....	29
Figure 7.	Degré d'altération illustrant la proportion (%) actuelle des types de couvert par région écologique (Desrosiers et coll. 2010).....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 8.	Degré d'altération de la fréquence (%) actuelle des espèces enjeu par région écologique (Desrosiers et coll., 2010).....	33
Figure 9.	Degré d'altération de la structure interne selon la proportion de forêts irrégulières pour l'unité d'aménagement 111-61.....	35
Figure 10.	Degré d'altération de la structure interne selon la proportion de jeunes peuplements (classe d'âge 10 et 30) traités par éclaircie précommerciale et nettoyage dans l'unité d'aménagement 111-61.....	37

Liste des tableaux

Tableau 01.	Répartition des Lots intra-municipaux sur le territoire de la MRC de Bonaventure.....	8
Tableau 02.	Type de dépôt de surface sur les TPI.....	9
Tableau 03.	Classe de pente sur les TPI.....	9
Tableau 04.	Classe de drainage sur les TPI.....	9
Tableau 05.	Couvert et usage forestier	12
Tableau 06.	Distribution des types écologique sur TPI.....	12
Tableau 07.	Distribution des peuplements sur TPI.....	15
Tableau 08.	Distribution des stades de développement sur TPI.....	16
Tableau 09.	Volume (m ³) par type de couvert.....	17
Tableau 10.	Volume (m ³) par essence.....	17
Tableau 11.	Liste des perturbations que l'on retrouve sur les TPI.....	18
Tableau 12.	Mode de gestion et affectation du territoire.....	24
Tableau 13.	Proportion (%) actuelle et naturelle (valeurs entre parenthèses) des types de couvert pour les lots intra-municipaux (Desrosiers et coll. 2010).....	30
Tableau 14.	Fréquence (%) actuelle et naturelle (valeurs entre parenthèses) des espèces enjeu pour la région écologique 4g.....	32
Tableau 15.	Types et superficies des forêts à haute valeur de protection retrouvé sur les TFR.....	40
Tableau 16.	Synthèse des VOIC.....	42
Tableau 17.	Mesures autres que les VOIC permettant de répondre à certains enjeux et objectifs d'aménagement.....	45
Tableau 18.	Superficies des traitements sylvicoles commerciaux de la stratégie d'aménagement par type de forêt.....	47
Tableau 19.	Superficies des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux de la stratégie d'aménagement.....	47
Tableau 20.	Superficie des récoltes par composantes spatiales.....	48
Tableau 21.	Niveau de récolte par essence	48
Tableau 22.	Énumération des scénarios sylvicoles en vue de la production de bois d'œuvre	50

Liste des acronymes

ADC	Aire de confinement du cerf
AÉC	Aire équivalente de coupe
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BFEC	Bureau du forestier en chef
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BGAD	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement désigné
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
BOJ/Bj	Bétulaie jaune / Bouleau jaune
BOP/Bp	Bétulaie blanche / Bouleau blanc
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CAP	Conformité, amélioration, prévention
CSA	Association canadienne de normalisation pour l'aménagement forestier durable
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CEHQ	Centre expertise hydrique du Québec
CIFQ	Conseil de l'industrie forestière du Québec
Cj	Coupe de jardinage
CPHRS	Coupe avec protection de la haute régénération et des sols
CPI	Coupe progressive irrégulière
CPIL	Coupe progressive irrégulière à régénération lente
CPIP	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent
CPIP_res	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent peuplement résineux
CPPTM	Coupe avec protection des petites tiges marchandes
CPR/CPROG	Coupe progressive régulière
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CRE/REGIM	Conseil régional des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
CRNT/CRRNT	Commission sur les ressources naturelles et le territoire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
CRS	Coupe avec réserve de semencier
CRV	Coupe à rétention variable
CT	Coupe totale
CvAF	Convention d'aménagement forestier
DEG	Dégagement
DGR	Direction générale régionale
DIF	Direction de l'inventaire forestier
EC/ÉC	Éclaircie commerciale
ECJ	Éclaircie jardinatoire
ÉDU	Éducation
EMV/EMVS	Espèce menacée vulnérable ou susceptible
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
ÉI	Éclaircie intermédiaire
EP/Epx	Épinettes
EPB/Eb	Épinette blanche
EPC	Éclaircie précommerciale
EPN/En	Épinette noire

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - TFR 111-001

ERO/ERR	Érablière rouge / Érable rouge
ERS/Es	Érablière à sucre / Érable à sucre
ETR	Élimination des tiges résiduelles
FAO	Food and Agriculture organization of the United Nations
FEC	Forestier en chef
FHVC/HVC	Forêt à haute valeur de conservation
FM	Feuillus mélangés
FRN	Frêne noir
FSC	Forest stewardship council
Ft	Feuillus tolérants
GA	Garantie d'approvisionnement
GHE	Grands habitats essentiels
GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
Ha	Hectare
ISO	International Organization for Standardization / Organisation internationale de normalisation
ISQ	Institut de la Statistique du Québec
ISSG	Invasive Species Specialist Group
JIN	Jeune peuplement inéquienne
JIR	Jeune peuplement irrégulier
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
LEVM	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
MAF	Manuel d'aménagement forestier
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MEJT	Forêt mélangée de l'est à sapin et bouleau jaune typique
MESM	Forêt mélangée de l'est à sapin et bouleau blanc méridional
MEST	Forêt mélangée de l'est à sapin et bouleau blanc typique
MHI	Milieus humides d'intérêt
MMS	Mi'gmawei Mawiomni Secretariat
MRC	Municipalité régionale de comté
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
NETT	Nettoisement
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur
PAF	Plan d'aménagement faunique
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PATP	Plan d'affectation du territoire publique
PET	Peuplier faux-tremble
PEU/Pe	Peupleraie / Peuplier <i>sp</i>
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGAF	Plan général d'aménagement forestier
PIB	Produit intérieur brut / Pin blanc
PL/PLANT	Plantation
PRAN	Programmation annuelle (opérations de récolte)
PRAU	Permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement une usine de transformation
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - TFR 111-001

PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
RATF	Rapport d'activités sur le territoire forestier
REG	Regarni
RNI/RADF	Règlement sur les normes d'intervention / Règlement sur l'aménagement durable des forêts
Rx	Résineux
SAB	Sapin baumier
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SCA	Scarifiage
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SEPM	Sapin, Épinette, Pin, Mélèze
SFI	Site faunique d'intérêt / Sustainable Forestry Initiative
SIEF	Système d'information écoforestière
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
TFS	Territoire forestier structuré
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
THO/To	Thuya occidental
ToSb	Cédrière à sapin
TPE	Terrain de piégeage enregistré
UA/UAF	Unité d'aménagement / Unité d'aménagement forestier
UGAF	Unité de gestion des animaux à fourrure
UTA	Unité territoriale d'analyse
UTR	Unité territoriale de référence
VIN	Vieux peuplement inéquienne
VIR	Vieux peuplement irrégulier
VOIC	Valeur, objectif, indicateur et cible
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

DESCRIPTION DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE

Situation géographique

La MRC de Bonaventure est située dans l'Est du Québec et fait partie de la région administrative "Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine" (Région 11). Située à environ 850 et 600 kilomètres des grands centres urbains que représentent Montréal et Québec, la MRC de Bonaventure n'est qu'à 300 kilomètres des frontières américaines, dont elle est séparée par le Nouveau-Brunswick.

Limitée au sud par la frontière avec le Nouveau-Brunswick dans la baie des Chaleurs, la MRC de Bonaventure est adjacente à la MRC d'Avignon à l'ouest, à la MRC du Rocher-Percé à l'est, et enfin, au nord, aux MRC de La Matapédia, de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé.

La figure suivante illustre la situation de la MRC de Bonaventure à l'intérieur de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Québec.

Contexte biophysique (géologie, relief, hydrographie, milieux sensibles, région écologique, etc.)

Le territoire de la MRC de Bonaventure occupe une superficie de 4 436,86 kilomètres carrés sur une largeur d'un peu moins de 90 kilomètres le long du littoral de la baie des Chaleurs. Cette superficie est recouverte à 94% par le couvert forestier, ne laissant que 268,57 kilomètres carrés pour les zones urbanisées ou habitées, les terres agricoles (défrichées), les lacs, les rivières et toutes les autres surfaces.

Comme pour l'ensemble de la péninsule gaspésienne, le relief de la MRC de Bonaventure se caractérise en trois zones distinctes : la plaine côtière qui montre une superficie presque plane, le plateau côtier légèrement plus élevé et présentant des pentes moins douces et enfin, le plateau gaspésien sud qui offre un relief nettement plus accidenté. Au niveau de la MRC de Bonaventure, la plaine côtière s'élargit et offre ainsi une surface à faible relief beaucoup plus large que partout ailleurs le long du littoral de la Gaspésie.

Au niveau climatique, la MRC de Bonaventure fait partie de la zone tempérée moyenne caractérisée par un climat frais et pluvieux et des hivers rigoureux. L'influence maritime diminue par contre les écarts de température, particulièrement dans la plaine côtière. Ainsi, la température est plus chaude ici qu'à Québec pendant l'hiver, la durée d'ensoleillement annuelle est la plus élevée de la province après l'île de Montréal et la période sans gel s'étend sur une période de 140 jours, cette période étant réduite à 105 jours dans le plateau côtier. Toujours dans la plaine côtière, les précipitations en neige sont les moins abondantes de l'Est du Québec. Les vents dominants d'hiver et d'été viennent de l'ouest.

Le sol est en général « calcaireux » mais, dans certains secteurs, les dépôts meubles présentent plusieurs caractéristiques de l'argile. Le roc se retrouve parfois en surface et dans les dépôts de la formation de Bonaventure, qui occupe une grande partie de la plaine côtière, l'eau se puise plus aisément dans les failles à cause de la faible porosité de cette formation.

L'eau occupe une place importante dans la MRC de Bonaventure. Outre la mer qui borne la MRC au sud, le réseau hydrographique se compose presque exclusivement de cours d'eau et les lacs y sont rares. Ainsi le territoire est traversé par trois grandes rivières soient, les rivières Cascapédia, Petite-Cascapédia et Bonaventure qui ont d'ailleurs plusieurs affluents formant des bassins hydrographiques secondaires. Ces rivières prennent naissance au cœur du massif gaspésien et traversent le territoire pour aboutir dans la Baie des Chaleurs, puis le golfe du Saint-Laurent. Celles-ci, ainsi que leurs affluents sont des rivières à saumon reconnues comme étant à fort potentiel dans toute l'Amérique du Nord et même à l'échelle internationale.

Le territoire de la MRC compte peu de lacs et les lacs d'importance en étendue sont quasi inexistant, seulement cinq exceptions : les lacs Harriman et à l'Oie à New Richmond, le lac Ménard à Saint-Elzéar et Paspébiac, le lac Noir à New Carlisle et les lacs Robidoux dans le territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure. Cependant l'eau s'infiltré tout de même sur de grandes superficies, dont notamment dans les marécages arbustifs et arborescents fort nombreux sur le territoire.

Par ailleurs, sur le long du littoral, on retrouve des plans d'eau plus ou moins saumâtres : les barachois. Système écologique particulièrement productif, ces zones de transition entre les milieux terrestre et marin possèdent des eaux très riches, dont la teneur en matières nutritives favorise le développement de nombreuses espèces animales et végétales.

La MRC de Bonaventure partage son territoire dans les zones écologique 4g au sud et 5h au nord.

Le territoire public intra municipal (TPI) et/ou territoire forestier résiduel (TFR)¹

Les Lots intra-municipaux de la MRC représentent 2,5% de l'ensemble du territoire de la MRC tel qu'inscrit à notre entente de délégation de gestion 2023-2028.

Le tableau suivant présente la répartition des lots intra-municipaux sur le territoire de la MRC.

TABLEAU 01. RÉPARTITION DES LOTS INTRA-MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BONAVENTURE

Municipalité	Superficie (ha)		Pourcentage	
	Municipalité	Lots Intra	vs municipalité	vs total TPI
Saint-Elzéar	20 810,61	3 658	17,3%	31,5%
Cascapédia-Saint-Jules	16 269,21	2 087	12,8%	18,2%
New Richmond	19 930,19	2 053	10,3%	17,9%
Saint-Alphonse	11 283,42	1 286	11,4%	11,2%
TNO Riv-Bonaventure	307 733,28	1 022	0,3%	8,9%
Paspébiac	9 594,25	677	7,0%	5,9%
Hope	7 099,63	435	6,1%	3,9%
Saint-Godefroi	6 400,23	169	2,6%	1,5%
New Carlisle	6 823,48	74	1,1%	0,6%
Shigawake	7 597,44	43	0,5%	0,4%
Bonaventure	10 753,26	-	0,0%	0,0%
Caplan	8 574,22	-	0,0%	0,0%
Saint-Siméon	5 669,98	-	0,0%	0,0%
Hope Town	5 146,87	-	0,0%	0,0%
Total	422 875,46	11 504	2,7%	100,0%

Par ailleurs, on compte un total dix-sept (17) blocs dont la superficie est supérieure à 120 hectares (1,2 km²). Ceux-ci représentent 87,8% de l'ensemble des TPI. Parmi ces blocs, quatre (4) ont une superficie supérieure à 10 km² dont un à Cascapédia-Saint-Jules (1 182 ha), un à cheval sur les municipalités de New Richmond et Saint-Alphonse (2 349 ha) et deux à Saint-Elzéar (1 001 ha et 1 259 ha). Il est à noter qu'à eux seuls, ces quatre (4) blocs représentent plus de 50% (50,6%) de la superficie totale des TPI et que ces quatre (4) municipalités contiennent plus de trois quarts (78,8%) des TPI.

Pour le portrait forestier et pour fins de statistiques, nous avons utilisé la couche de référence strate retenue par le MRNF - juillet 2025 (11 022 ha).

Le tableau suivant liste les types de dépôts de surfaces présents sur les TPI. Ainsi, ce sont les dépôts glaciaires et de pente qui sont les plus représentés avec respectivement 40.52 et 38.79% d'occupation du territoire.

¹ Données issues du « Shapefile » « Ref_Strat_MRC_Bonaventure » fourni par le MRNF en juillet 2025

Tableau 02. TYPE DE DÉPÔT DE SURFACE SUR LES TPI

Dépôt de surface	Superficie (ha)	Pourcentage
Dépôt glaciaire	4 442	40,3 %
Dépôt pente et d'altération	4 206	38,2 %
Dépôt fluvio-glaciaire	1 597	14,5 %
Dépôt organique	360	3,3 %
Substrat rocheux	165	1,5 %
Dépôt fluviatile	164	1,5 %
Dépôt marin	17	0,1 %
Sans dépôt	71	0,6 %
Total	11 022	100,00%

Le prochain tableau illustre la distribution du relief sur les TPI. Ainsi on remarque que près de deux tiers du territoire est occupé par du terrain ayant une pente faible à modéré (inférieure à 15%)

Tableau 03. CLASSE DE PENTE SUR LES TPI

Classe de pente	Superficie (ha)	Pourcentage
Nulle : 0% à 3% (A)	1 440	13.1%
Faible : 4% à 8% (B)	3 022	27.4%
Douce : 9% à 15% (C)	2 100	19.1%
Modérée : 16% à 30% (D)	2 209	20.0%
Forte : 31% à 40% (E)	317	2.9%
Excessive (sommet) : 41% et plus (F)	1 863	16.9%
Autre	71	0.6%
	11 022	100.0%

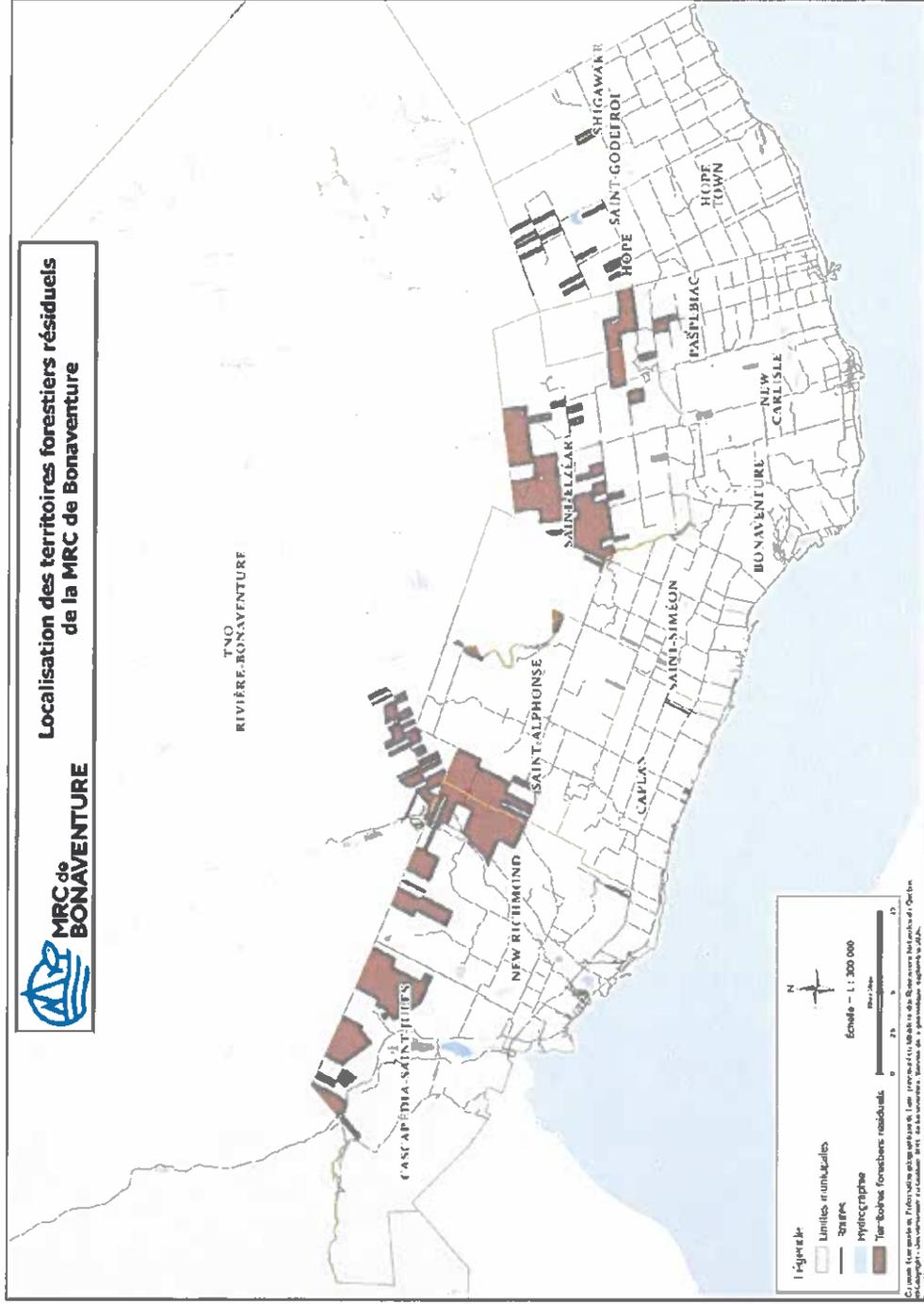
Enfin, le tableau suivant liste les différents types de drainage présents sur les TPI, ainsi que leur importance. Ce tableau montre que le drainage sur les TPI est dans l'ensemble bon et que les zones avec un « Imparfait » drainage représentent moins de 13% du territoire.

Tableau 04. CLASSE DE DRAINAGE SUR LES TPI

Classe de drainage	Superficie (ha)	Pourcentage
Rapide	119	1,1 %
Bon	2 966	26,9 %
Modéré	6 560	59,5 %
Imparfait	897	8,1 %
Mauvais	278	2,5 %
Très mauvais	130	1,2 %
Autre	72	0,7 %
Total	11 022	100 %

La carte suivante illustre l'emplacement des TPI à l'intérieur de la MRC de Bonaventure.

Figure 2. Localisation des Lots intra-municipaux à l'intérieur de la MRC de Bonaventure



La ressource ligneuse

Le couvert forestier, sur l'ensemble du territoire de la MRC de Bonaventure est en grande majorité dominé par les résineux, surtout l'épinette noire. Les feuillus sont aussi présents, ils recouvrent principalement la grande étendue à l'est de Paspébiac qui a été ravagée par le feu de la Bonaventure en 1924. En plus des feux et des coupes qui ont modifié le couvert forestier, celui-ci a été détruit en grande partie par une forte épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a fait des ravages relativement importants mais qui semble cependant être sous contrôle depuis le milieu des années 1980 (MRC de Bonaventure, 2008.).

En ce qui concerne les lots intra-municipaux, la description faite ci-dessous est issue des données fournies par le ministère des ressources naturelles et des forêts². Le tableau suivant montre que, contrairement à l'ensemble du territoire de la MRC, les TPI sont dominés par des couverts forestiers mixtes. On retrouve principalement, à l'intérieur de la catégorie des ressources naturelles alternatives (RNA) la culture du bleuet. Celle-ci se concentre essentiellement dans un seul secteur, à l'intérieur de la municipalité de Saint-Elzéar.

Les milieux humides ne comptent que pour une infime partie du territoire. Parmi ceux-ci, les principales étendues d'eau d'importance qui traversent ou se retrouvent sur le territoire intra-municipal sont :

- La rivière Bonaventure (6,9ha)
- La rivière Hall (3,1ha)
- La petite rivière Cascapédia (2,0ha)
- La rivière Cascapédia (0,2ha)
- Le Lac du onze (8,4ha)
- Le Lac à Adolphe (2,2ha)
- Le Lac à Vase (1,8ha)
- Le Lac Alain (0,8ha)
- Le Lac à Charles (0,1ha)

Les tableaux qui suivent dans cette section présentent une description de la composition et la répartition de la ressource ligneuse à travers les lots intra-municipaux.

Le tableau suivant présente la répartition des types de couvert sur le territoire.

² Données issues du « Shapefile » « Ref_Strat_MRC_Bonaventure » fourni par le MRNF en juillet 2025

Tableau 05. COUVERT ET USAGE FORESTIER

Usage et couverture	Superficie (ha)	Pourcentage
Forestier	10 872	98,6 %
Lac et cours d'eau	52	0,5 %
Site inondés	18	0,2 %
Dénudés humides	19	0,2 %
Aulnaies	56	0,5 %
Iles	0,7	-
Agro-forestier	5	-
Total	11 022	100 %

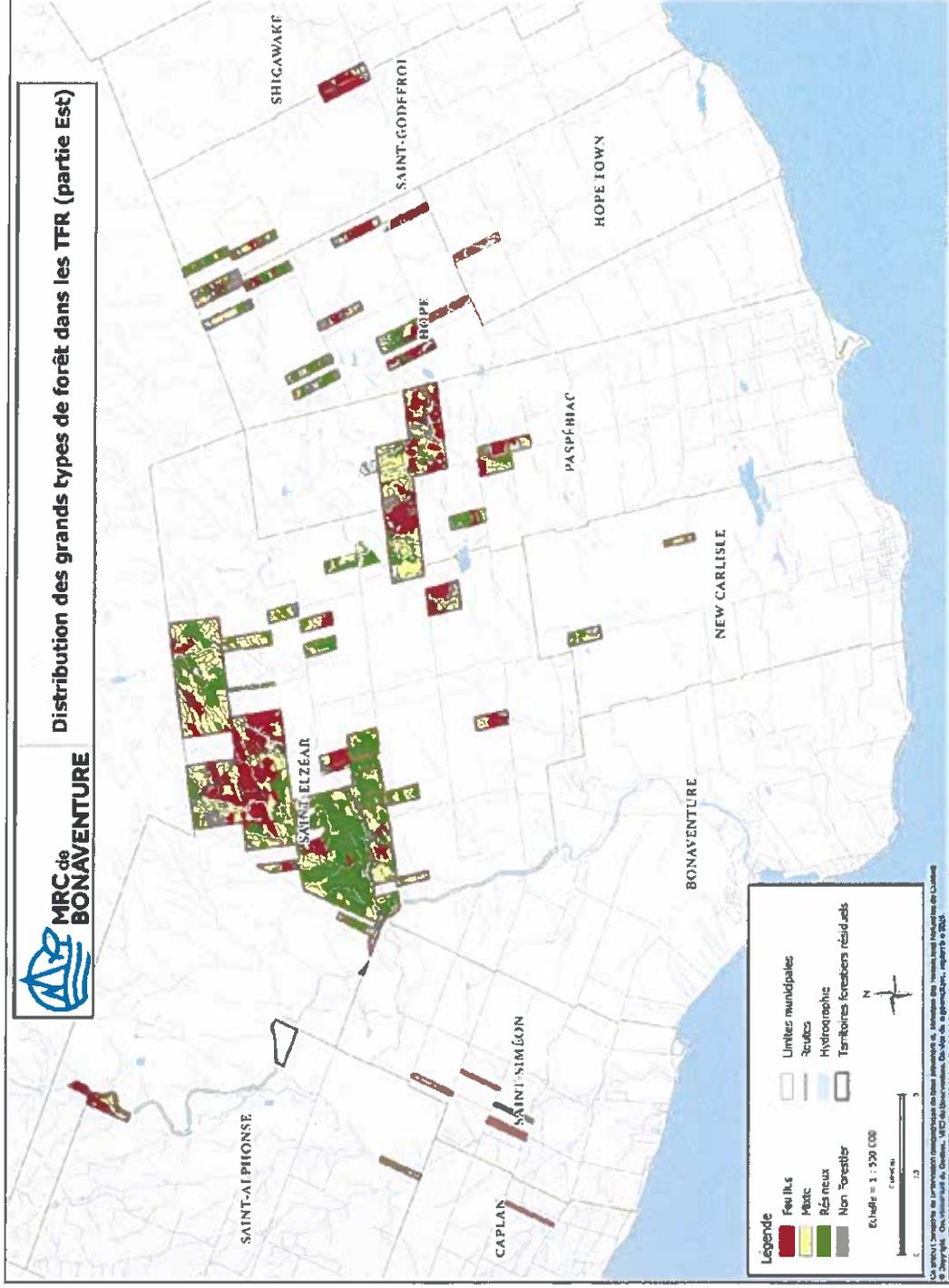
Les lots intra-municipaux sont, dans la presque totalité, inclus dans la zone 4g soit dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Il n'est donc pas surprenant de constater dans le tableau suivant que la sapinière à bouleau jaune soit le type écologique que l'on retrouve le plus souvent sur ce territoire.

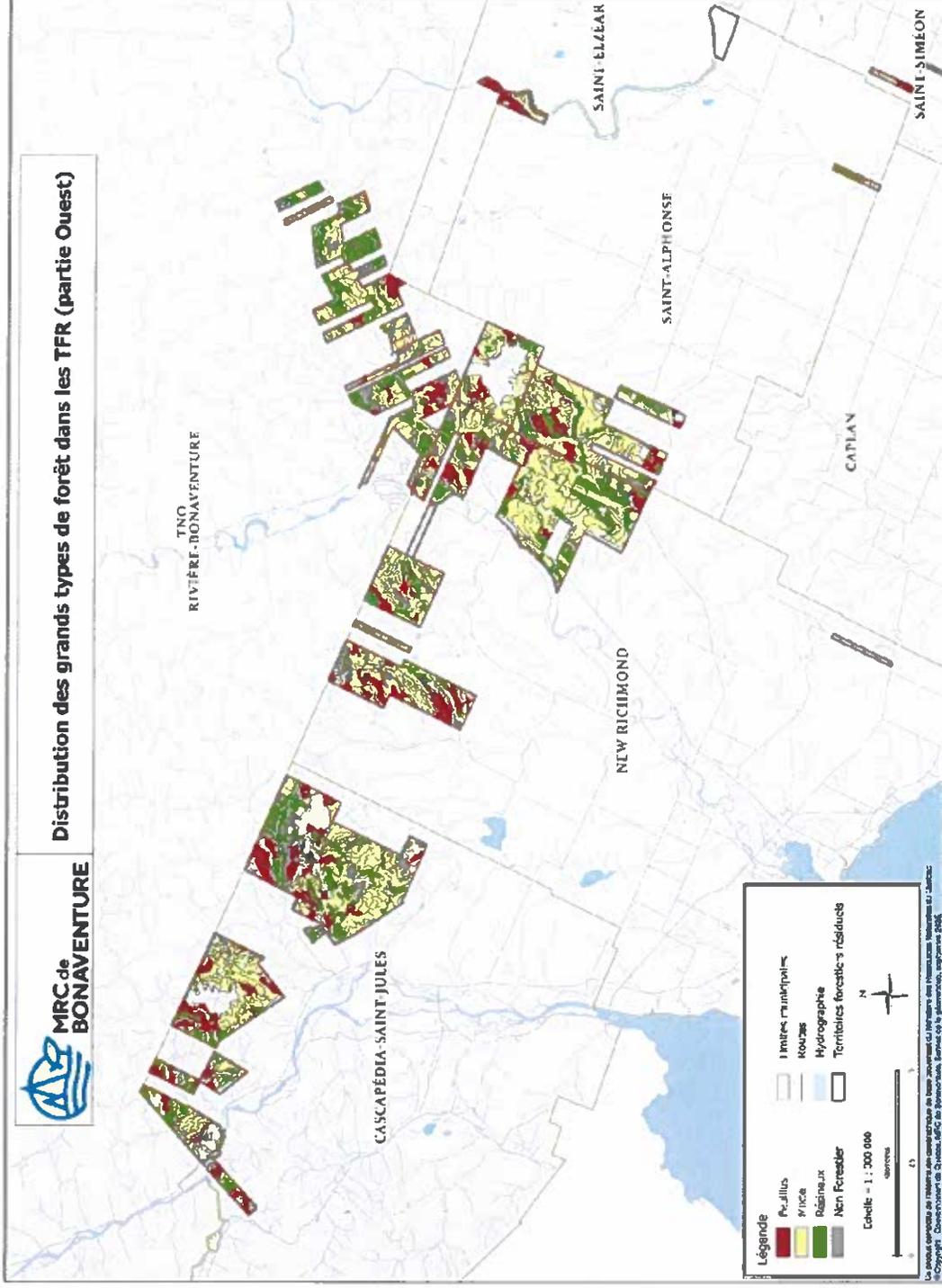
Tableau 06. DISTRIBUTION DES TYPES ÉCOLOGIQUE SUR TPI

Type écologique	Superficie (ha)	Pourcentage
MS1 (sapinière à boj)	7 142	64,8 %
RS1 (sapinière à tho)	1 669	15,2 %
MS6 (Sapinière à err)	647	5,9 %
RS2 (Sapinière à epn)	290	2,6 %
RS3 (Sapinière à epn et sphaigne)	13	0,1 %
FE3 (Érablière à boj)	336	3,0 %
RB1 (Pessière blanche)	313	2,9 %
RC3 (Cédrrière tourbeuse à sab)	281	2,5 %
MS2 (Sapinière à bop)	115	1,0 %
TOB/ TOF (Tourbière)	64	0,6 %
MF1 (Frênaie noire à sab)	56	0,5 %
RE3 (pessière noire à sph)	25	0,2 %
Sans type - autre	71	0,6 %
Total	11 022	100,00%

La figure suivante situe les grands types de forêt sur le territoire des TPI de la MRC.

Figure 3. Distribution des grands types de forêts sur le territoire intra-municipal de la MRC de Bonaventure.





Le tableau suivant présente la répartition des différents peuplements sur le territoire, par type de couvert. Dans le cas des couverts feuillus ou mixte à dominance feuillus, on s'aperçoit que le paysage est dominé par des espèces pionnières de transition telles que les peupliers ou les bouleaux blancs. En ce qui concerne les couverts résineux et mixte à dominance résineux, ceux-ci sont dominés par la sapinière.

Tableau 07. DISTRIBUTION DES PEUPEMENTS SUR TPI

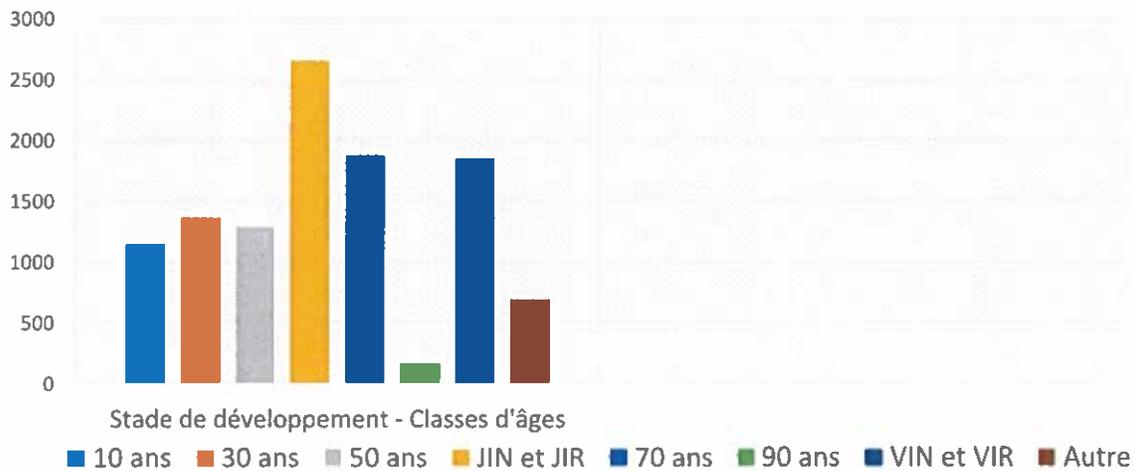
Type de couvert	Groupement d'essence	Superficie (ha)	Pourcentage
Feuillu (14.1%)	Peupleraie	504	4.6%
	Bétulaie jaune	66	0.6%
	Bétulaie blanche	380	3.4%
	Érablière rouge	17	0.1%
	Érablière à bouleau jaune	11	0.1%
	Érablière à sucre	222	2.0%
	Feuillu intolérant	72	0.7%
	Feuillu indéterminé	286	2.6%
Mixte (55.4%)	Peupleraie	1 146	10.4%
	Bétulaie jaune	459	4.2%
	Bétulaie blanche	1 058	9.6%
	Érablière rouge	196	1.8%
	Érablière à sucre	46	0.4%
	Feuillu intolérant	410	3.7%
	Feuillu indéterminé	272	2.5%
	Feuillu tolérant	71	0.6%
	Sapinière	1 637	14.9%
	Cédrière	61	0.5%
	Résineux indéterminé	601	5.4%
	Pessière blanche	151	1.4%
Résineux (24.5%)	Sapinière	634	5.7%
	Cédrière	505	4.6%
	Pessière noire et blanche	458	4.2%
	Mélézaies	11	0.1%
	Résineux indéterminé	1 005	9.1%
	En régénération	90	0.8%
Autres (5.9%)	CPR, Fr	653	5.9%
Total		11 022	100.0%

Le tableau suivant présente **distribution des différentes classes d'âge** sur le territoire.

Tableau 08. DISTRIBUTION DES STADES DE DÉVELOPPEMENT SUR TPI

Stade de développement	Superficie (ha)	Pourcentage
10 ans (en régénération)	1 140	10,3 %
30 ans (jeune)	1 361	12,3 %
50 ans (croissance)	1 285	11,7 %
70 ans (mature)	1 876	17,0 %
90 ans (mature avancé)	163	1,5 %
JIN et JIR	2 658	24,1 %
VIN et VIR	1 850	16,8 %
Sans stade - autre	689	6,3 %
Total	11 022	100,0%

Répartition des stades de développement par type de couvert



Essence et volume

Les données présentées ici sont issues du « Shapefile » « Ref_Strat_MRC_Bonaventure » fourni par le MRNF en juillet 2025.

Ainsi, le tableau suivant fait état du volume de bois que l'on retrouve en fonction du type de couvert.

Tableau 09. VOLUME (M³) PAR TYPE DE COUVERT

Type de couvert	Volume (m ³)	Volume (%)
Mixte	920 983	59,3 %
Résineux	393 615	25,3 %
Feillus	232 838	15,0 %
Autres peuplements	6 199	0,4 %
Total	1 553 635	100,0%

Et le tableau suivant montre le volume que l'on retrouve par essence sur le territoire intra-municipal

Tableau 10. VOLUME (M³) PAR ESSENCE

Groupement d'essences	Volumes (m ³)	Volumes (%)
Sapin - Épinette - Pin gris - Mélèze	689 208	44,4 %
Pin blanc - Pin rouge	5 060	0,3 %
Thuya	159 830	10,3 %
Peupliers	237 465	15,3 %
Bouleau blanc	202 654	13,0 %
Bouleau jaune	130 795	8,4 %
Érable à sucre	69 712	4,5 %
Érable rouge	52 814	3,4 %
Autre feuillu	6 096	0,4 %
Total	1 553 635	100,0 %

Inventaires réalisés

La MRC de Bonaventure a signé une convention d'aménagement forestier avec le ministère des ressources naturelles et de la faune en 1999. Celle-ci a été renouvelée à plusieurs occasions, la dernière étant en 2025. Depuis le début, la MRC gère une entente et planifie les inventaires forestiers nécessaires à la réalisation de ses planifications annuelles et générales.

Bilan des perturbations passées

Le tableau suivant liste les différentes perturbations que l'on retrouve sur le territoire intra-municipal. Ces perturbations sont autant d'origine anthropique que naturelle³.

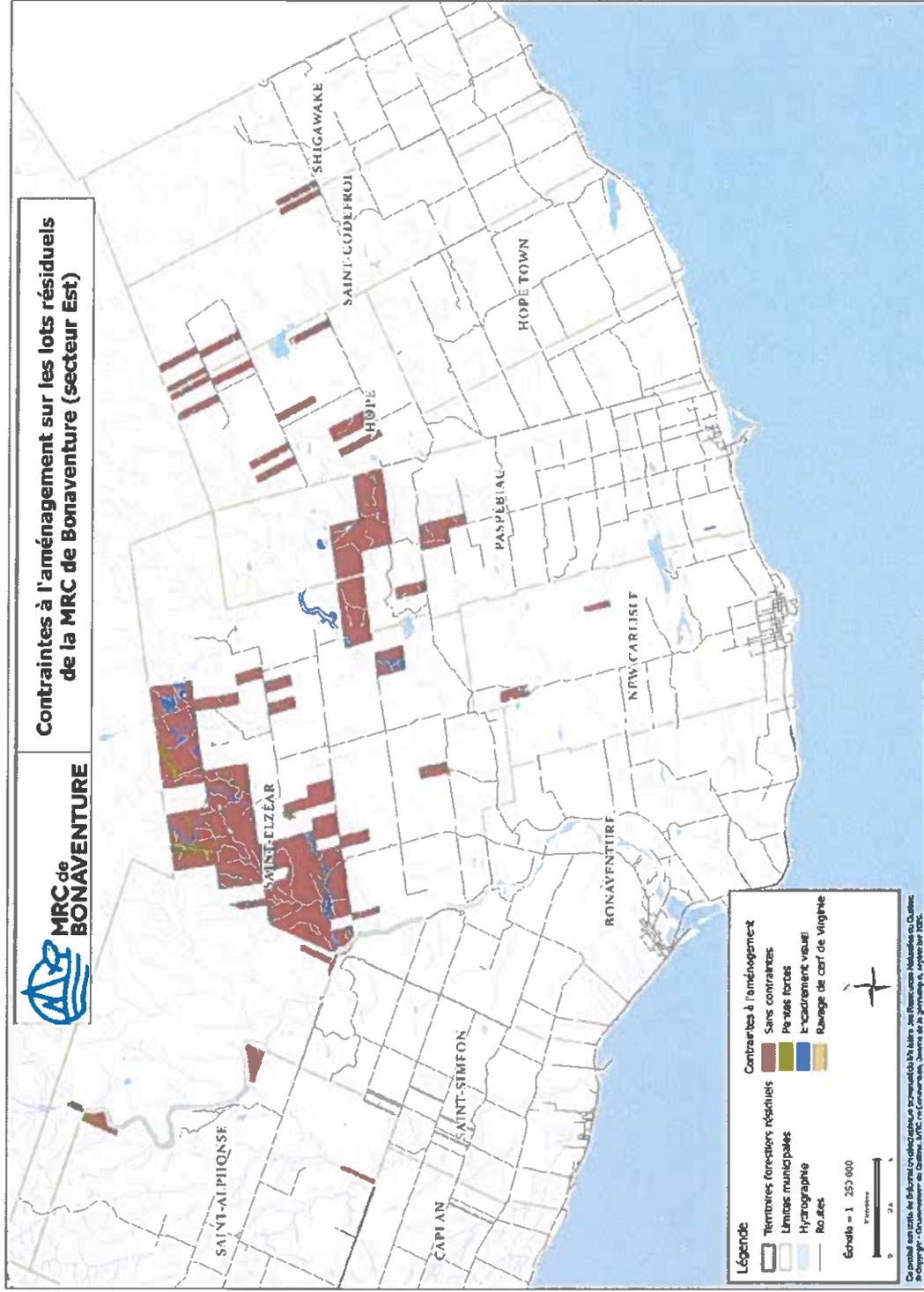
Tableau 11. LISTE DES PERTURBATIONS QUE L'ON RETROUVE SUR LES TPI

Perturbation	Superficie (ha)	Pourcentage
Épidémies	71	0,6 %
Plantation/ regarnis	1 457	13,2 %
Coupes partielle	503	4,6 %
Coupes totales	505	4,6 %
Friches	100	0,9 %
Autre	8 386	76,1 %
Total	11 022	100,00%

La carte suivante présente les principales contraintes à l'aménagement sur le territoire des TPI

³ Données issues du « Shapefile » « Ref_Strat_MRC_Bonaventure fourni par le MRNF en juillet 2025

Figure 4. Distributions des principales contraintes à l'aménagement sur le territoire intra-municipal de la MRC de Bonaventure



AFFECTATION DU TERRITOIRE

Le projet de Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) expose la vision retenue et énonce des orientations et des objectifs d'aménagement durable des forêts s'appliquant aux territoires forestiers, notamment en matière d'aménagement écosystémique. Il définit également les mécanismes et les moyens qui assurent la mise en œuvre de cette stratégie, de même que son suivi et son évaluation (art. 12, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier). Ainsi, le projet de SADF est conçu en fonction des six défis suivants :

- une gestion et un aménagement forestiers qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise et des nations autochtones;
- un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes;
- un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées;
- des industries des produits du bois et des activités forestières diversifiées, compétitives et innovantes;
- des forêts et un secteur forestier qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et qui s'y adaptent;
- une gestion forestière durable, structurée et transparente.

La loi en question tisse les liens entre les divers documents de vision stratégique du MFFP et leur application sur le terrain. Dans cette perspective, le plan d'aménagement forestier intégré tactique constitue un maillon important de cette chaîne qui permet de concrétiser plusieurs des objectifs sous-jacents aux défis de la SADF. Il a été conçu selon une approche de gestion participative, structurée et transparente. Son contenu sera mis à jour lorsque requis.

Les cartes et tableaux suivants présentent la distribution des principales affectations sur le territoire intra-municipal de la MRC Bonaventure.

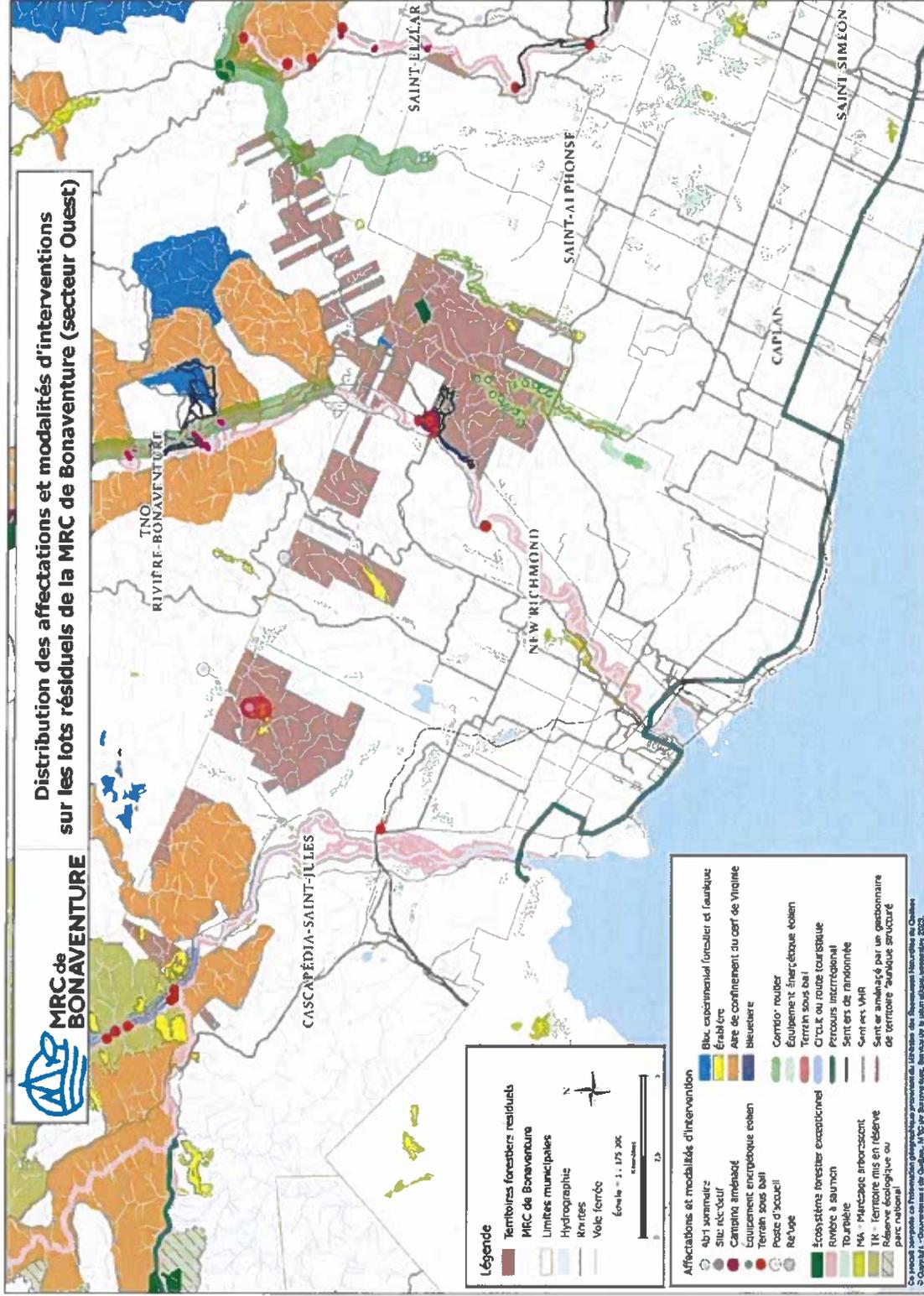


Tableau 12. MODE DE GESTION ET AFFECTATION DU TERRITOIRE

		Modes de gestion/affectations	Superficie (ha) totale
Exclu 100% TFR		Exclu à 100 % du TFR	
		Refuge biologique	260
		Aire protégée	0
		Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)	24
		Érablière sous bail	60
		Total partiel	344
		Modes de gestion/affectations	Superficie (ha) totale
Territoire forestier résiduel (11 022 ha)	Exclu des actions	Contraintes biophysiques (exclu à 100 %)	
		Lac, rivière	53
		Île superficie < 1 ha	0,7
		Site inondé	18
		Aulnaie	56
		Dénué et semi-dénué humide	19
		Total partiel	146,7
		Contraintes anthropiques (exclusion à 100 %)	
		Terrain agricole avec potentiel forestier (origine Friche)	0
		Gravière	0
		Total partiel	0
		Autres contraintes (exclusion à 100 %)	
		Pentes > 40 % (F)	1 639
		Sommet issu de la carte écoforestière	224
		Total partiel	1 863
		Affectation nécessitant une exclusion à 100 %	
		Bande rivière à saumon	182
		Bloc expérimental avec placettes-échantillons	24
		Site faunique d'intérêt	0
		Marécage arborescent riverain	31
		Équipement énergétique (éolienne)	18
		Base de plein air	3
Site de villégiature regroupée	5		
Total partiel	263		

		Modes de gestion/affectations	Superficie (ha)		
Territoire forestier résiduel (11 022 ha)	Inclus aux actions	Superficie en contraintes partielles	Lisière boisée	Encadrement visuel	Contrainte particulière
		Réserve écologique et refuge biologique	0.14	N/A	N/A
		Camping aménagé ou semi-aménagé	1.1	N/A	N/A
		Érablière acéricole sur territoire forestier résiduel	39.7	N/A	59.9
		Poste d'accueil	0	N/A	N/A
		Base de plein air	4.7	60.2	N/A
		Réseau dense de randonnées diverses	60.2	N/A	N/A
		Patrimoine culturel protégé	0.2	N/A	N/A
		Corridor routier	8.0	N/A	N/A
		Circuit panoramique et route touristique	N/A	82.9	N/A
		Aire de confinement du cerf de Virginie	N/A	N/A	613.5
		Belvédère	N/A	397.8	N/A
		Périmètre d'urbanisation	N/A	310.6	21.2
		Aire protégée (Contrainte particulière)	N/A	N/A	N/A
		Placette de suivi (contrainte particulière)	N/A	N/A	14.3
		Bloc expérimental (pépinière BDC exclue)	N/A	N/A	24.6
		Érablière potentielle	N/A	N/A	51.8
		Sites d'intérêt particulier (contrainte particulière)	N/A	N/A	N/A
		Sites de villégiature regroupé	N/A	333.8	N/A
		Sites de villégiature isolé	4.7	N/A	N/A
		Sentier aménagé par un gestionnaire	1.1	N/A	N/A
		Parcours interrégional de randonnée	2.6	N/A	N/A
Total partiel	122.4	1 185.30	785.30		
Total	2 093.00				

NOTE :

UNE PROTECTION DES PAYSAGES À PROXIMITÉ DES RIVIÈRES À SAUMONS A ÉTÉ IDENTIFIÉE À L'INTÉRIEUR DESS SUPERFCIE COUVERTE PAR DES TFR :

- RIVIÈRE BONAVENTURE : 291.6 HA
- RIVIÈRE PETITE-CASCAPÉDIA : 675.8 HA
- RIVIÈRE CASCAPÉDIA : 200.8 HA
- TOTAL : 1 168.2 HA

ÉCART ENTRE LA FORÊT ACTUELLE (AMÉNAGÉE) ET LA FORÊT NATURELLE

Cette partie a été calquée dans sa quasi-intégralité du PAFIT de l'UA 111-61 dont la TFR 111-001 fait partie.

Historique du territoire

Bien avant l'arrivée des premiers Européens, les Micmacs entretenaient une relation étroite avec la forêt gaspésienne. Malgré le fait qu'ils exploitaient une importante variété d'espèces forestières tant fauniques que floristiques, et que leur utilisation du bois faite à l'époque reste à documenter, leur empreinte sur la forêt aurait été négligeable.

Le paysage forestier gaspésien aurait donc subi ses premières perturbations anthropiques d'importance à la suite de la colonisation européenne. Entre l'établissement des premiers colons dans la baie de Gaspé vers 1560 et la fin du XVIII^e siècle, l'utilisation de la forêt visait principalement le bois de chauffage et de construction ainsi que le défrichage agricole.

Le XIX^e siècle a été marqué par une intensification de la colonisation du territoire gaspésien et le développement de nouvelles industries exploitant la forêt. À cette époque, la coupe partielle, qui visait les meilleures tiges d'espèces convoitées comme le cèdre, le pin blanc, l'épinette blanche, le bouleau jaune, l'orme et le frêne, a fait son apparition sur le territoire. Ces coupes d'écrémage visaient, entre autres, à alimenter l'industrie de la construction navale, qui a été particulièrement active dans les décennies 1830 et 1840, ainsi que celle du bois équarri. Au milieu du XIX^e siècle, à la suite du déclin de ces industries pionnières, la production de bois de sciage a pris de l'importance et plusieurs scieries ont vu le jour le long des rivières qui servaient alors à transporter le bois par flottage. La Gaspésie, par l'abondance et la docilité de ses rivières, était d'ailleurs considérée comme un territoire particulièrement propice à la drave. Si le pin demeurait l'espèce la plus recherchée, le développement de l'industrie du sciage s'est traduit par l'exploitation d'une plus grande diversité d'essences et par la commercialisation de billes de plus petites tailles. Parallèlement, vers 1875, l'industrie du bois de fuseau se développa en Haute-Gaspésie en réponse à l'essor de l'industrie textile. Le bouleau blanc, abondant à l'époque en raison des nombreux incendies d'origine humaine ayant sévi dans la région, était visé par cette industrie qui recherchait un bois très dur.

Le début du XX^e siècle a été le théâtre d'un autre tournant majeur dans l'histoire de l'industrie forestière gaspésienne : l'arrivée des papetières. Cette nouvelle avenue a permis l'exploitation de nouvelles essences et des bois précédemment ignorés, parce que trop petits. Le XX^e siècle a également vu le développement du réseau routier forestier et de l'exploitation progressive du centre de la péninsule (section modifiée de Pinna et coll., 2009).

Le XXI^e siècle, avec l'avènement simultané de l'ère des technologies numériques et des compétiteurs étrangers, a sonné le glas de l'industrie des pâtes et papiers dans la région. C'est effectivement en 2005 que la dernière papetière de la région, la cartonnerie Smurfit-Stone de New Richmond, a cessé définitivement ses activités. Cette fermeture a porté un dur coup à l'économie régionale qui avait subi, quelques années plus tôt, la fermeture de la Gaspésia à Chandler.

Mise en œuvre de l'aménagement écosystémique

Selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, l'aménagement écosystémique consiste à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle.

Ainsi, c'est en maintenant les forêts aménagées dans un état proche de celui des forêts naturelles que l'on peut le mieux assurer la survie de la plupart des espèces, perpétuer les processus écologiques et, par conséquent, soutenir la productivité, à long terme, des biens et des services que procure la forêt.

Afin de concrétiser la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique, le projet de stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) prévoit qu'une analyse des enjeux écologiques, faite à l'échelle locale, doit être intégrée dans chacun des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) de même que le déploiement de solutions adaptées à la manifestation locale de ces enjeux. Des solutions à ces enjeux, définis parallèlement à l'ensemble des enjeux d'aménagement du territoire de l'UA et en complémentarité de ceux-ci, sont intégrées dans la stratégie d'aménagement du PAFIT et déployées sur le terrain au moyen du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO).

Les principaux enjeux écologiques, qui découlent des écarts observés entre la forêt aménagée et la forêt naturelle, sont présentés dans les sections suivantes. Dans le contexte de l'aménagement écosystémique, l'intensité des changements observés dans la forêt actuelle par rapport à la forêt naturelle est évaluée selon le degré d'altération. Celui-ci peut être faible, moyen ou élevé. L'évaluation du degré d'altération d'une forêt sert à déterminer si la situation d'une unité territoriale est problématique sur le plan écologique.

Les changements observés dans la structure d'âge des forêts

La structure d'âge des forêts se définit comme étant la proportion relative des peuplements appartenant à différentes classes d'âge, mesurée sur un territoire assez vaste (centaines ou milliers de kilomètres carrés). En forêt naturelle, la structure d'âge des forêts est essentiellement déterminée par les régimes de perturbations naturelles propres à chaque région.

Comme la proportion des différentes classes d'âge est une caractéristique importante des écosystèmes forestiers et qu'elle est susceptible d'influencer grandement la biodiversité et les processus environnementaux (p. ex., cycle du carbone), il est important d'en tenir compte lors de l'élaboration d'une stratégie d'aménagement forestier. En maintenant à l'échelle du paysage la proportion des stades de développement atteints dans la forêt naturelle, on souhaite assurer une représentativité minimale de toute une diversité d'habitats fauniques et floristiques originels.

Pour déterminer si la situation d'une unité territoriale est problématique sur le plan écologique, le degré d'altération de la forêt par rapport à l'abondance actuelle des stades « vieux » et « en régénération » a été évalué.

Le degré d'altération de la forêt est défini en fonction de l'écart observé entre la structure d'âge de la forêt naturelle et de la forêt actuelle. Plus l'écart entre la forêt naturelle et la forêt actuelle est grand, plus le degré d'altération de l'écosystème est élevé.

Ainsi, en regard des vieilles forêts, deux seuils ont permis de déterminer trois degrés d'altération. Le premier seuil correspond à une altération de 50 %. Si l'écart entre la forêt actuelle et la forêt naturelle se situe en deçà de ce seuil, le degré d'altération est jugé « faible ». Lorsque l'écart dépasse ce seuil, le degré d'altération est dit « moyen ». Le second seuil correspond à une altération de plus de 70 %. Si ce seuil est franchi, le degré d'altération est jugé élevé.

En regard des forêts en régénération, le degré d'altération est faible lorsque le stade en régénération occupe moins de 20 % du territoire. Il devient moyen lorsque la superficie en régénération représente entre 20 % et 30 % du territoire et élevé lorsque cette superficie dépasse 30 % :

- La proportion des forêts de 80 ans et plus (stade vieux) est généralement de niveau d'altération modéré.
- La proportion des forêts de 20 ans et moins est de niveau d'altération faible.

Les changements observés dans la connectivité des peuplements forestiers (l'organisation spatiale des peuplements)

Plusieurs raisons incitent à prendre en considération l'organisation spatiale des forêts. D'une part, plusieurs organismes qui habitent la forêt se déplacent d'un écosystème à l'autre. D'autre part, plusieurs processus importants reconnaissent peu les frontières entre les écosystèmes (dissémination du pollen et des semences, cycle de l'eau, disponibilité des nutriments, etc.). L'utilisation de la perspective du paysage en aménagement forestier permet donc une meilleure analyse des effets cumulatifs de l'aménagement ainsi qu'une meilleure évaluation de la biodiversité.

La connectivité d'un paysage réfère à la continuité spatiale d'un habitat donné à travers le paysage. Elle semble jouer un rôle important, voire essentiel pour la stabilité à long terme des écosystèmes et pour leur résilience. Elle contrôle notamment les taux de migration (ou de dispersion) des espèces dans le paysage forestier. Dans le cas du présent enjeu, nous portons une attention particulière aux corridors constitués de forêts matures ou surannées (forêts de hauteur de 12 m et plus) assurant un minimum de connectivité entre les principaux pôles de conservation du paysage forestier de la Gaspésie. Cette approche est mise en place pour répondre aux besoins des espèces qui se déplacent sur de grands espaces.

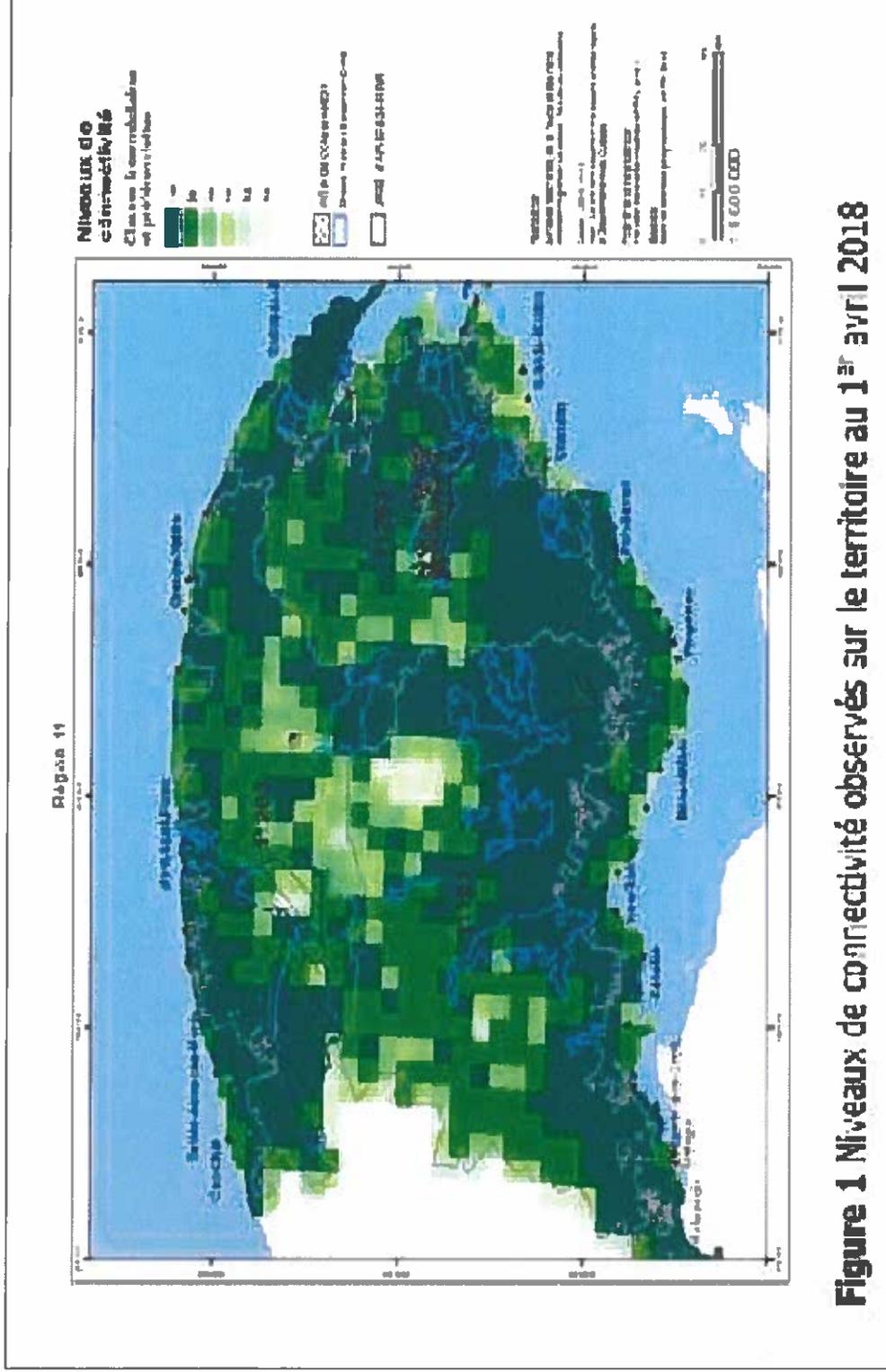
La figure 2 illustre les niveaux de connectivité observés sur le territoire en 2018 (page suivante). On remarque que tous les pôles de conservation répertoriés sont connectés (connectivité de niveau 1 ou 2).

Ces pôles de conservation sont :

- le parc national de la Gaspésie
- le parc national Forillon
- la réserve écologique de la Grande-Rivière
- la réserve de biodiversité du Karst de Saint-Elzéar

Actuellement, la TGIRT Gaspésie est en travail de révision du VOIC connectivité du territoire. Un document a été produit et peut être consulté à l'adresse suivante : https://tgirtgaspesie.com/wp-content/uploads/2025/08/2024-10-09-Presentation_VOIC_Connectivite.pdf

Figure 6. Niveaux de connectivité observés sur l'ensemble du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Source : PERROTTE CARON, O., H. VARADY-SZABO et A. MALENFANT (2012). *Portrait de la connectivité des forêts en Gaspésie*, Consortium en foresterie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Les changements dans la composition végétale

Dans le cadre de la mise en place de l'aménagement écosystémique, l'enjeu de composition végétale fait référence à la diversité et à la proportion des espèces d'arbres poussant dans les forêts. La composition végétale joue un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes autant à l'échelle des paysages que des peuplements. Le type de végétation influencera la disponibilité des ressources comme la lumière et les substrats (substance sur laquelle croît un organisme), la disponibilité de nourriture et d'habitats pour la faune, la température interne des peuplements, le cycle des nutriments et même les perturbations naturelles. En conséquence, les pratiques sylvicoles qui modifient la composition végétale des forêts peuvent influencer certaines espèces et certains processus écologiques qui s'y déroulent, et sont donc susceptibles d'avoir des répercussions sur le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes. La permanence de ces modifications dans le paysage peut entraîner des pertes d'habitats et de productivité pour l'ensemble de l'écosystème.

Les modifications de composition végétale peuvent se manifester tant à l'échelle du type de couvert forestier (feuillu, mélangé ou résineux) que de l'essence (représentativité d'une espèce donnée). L'analyse des types de couverts permettra de détecter des grands enjeux de composition tels que l'enfeuillage ou l'enrésinement. L'analyse des fréquences des espèces permet de détecter les principales espèces en jeu et leur degré d'altération.

Le degré d'altération pour les types de couvert et l'analyse des fréquences des espèces par région écologique sont déterminés à partir des données contenues dans le 4^e inventaire décennal. Les résultats sont présentés dans les tableaux 14 et 15 et dans les figures 3 et 4.

Tableau 13. PROPORTION (%) ACTUELLE ET NATURELLE (VALEURS ENTRE PARENTHÈSES) DES TYPES DE COUVERT POUR LES LOTS INTRA-MUNICIPAUX (DESROSIERS ET COLL. 2010)

Type de couvert	TFR de la MRC de Bonaventure ⁴
Résineux	31,36 (30,0)
Mélangé	55,37 (51,0)
Feuillu	12,19 (18,0)

⁴ Les valeurs références sont celles de la région 4g.

Figure 7. Degré d'altération illustrant la proportion (%) actuelle des types de couvert par région écologique (Desrosiers et coll. 2010)

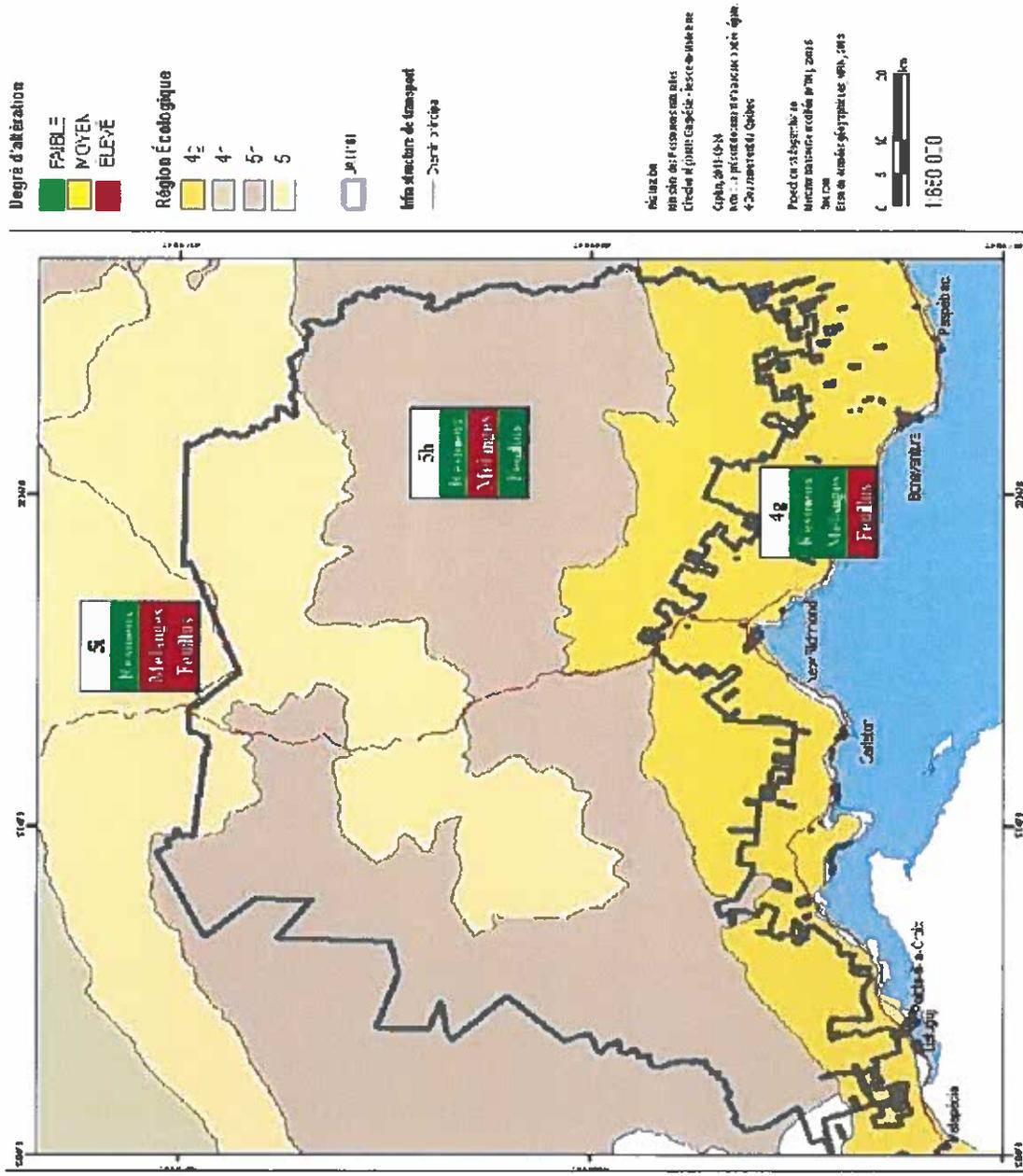


Tableau 14. FRÉQUENCE (%) ACTUELLE ET NATURELLE (VALEURS ENTRE PARENTHÈSES) DES ESPÈCES ENJEU POUR LA RÉGION ÉCOLOGIQUE 4G

Essences	Côte de la baie des Chaleurs (4g)
Bouleaux	0,0 (0,0)
Bouleau blanc	-
Bouleau jaune	-
Épinettes	17,1 (52,3)
Érables ⁵	22,4 (2,7)
Peupliers	22,2 (1,3)
Pins	0,1 (0,0)
Sapin baumier	64,2 (73,6)
Thuya occidental ⁶	10,5 (21,6)

⁵ Les actions sur les érables porteront spécifiquement sur le contrôle de l'érable rouge.

⁶ Considérant la situation du Thuya occidental à l'échelle de l'est de l'Amérique du Nord (situation de fort recul), l'objectif visant le contrôle du THO dans la 5i n'est pas retenu.

La simplification de la structure interne des peuplements forestiers

La structure interne d'un peuplement forestier se définit comme étant **l'agencement des composantes végétales vivantes et mortes**. Celle-ci comporte trois principaux attributs :

- 1) la structure **diamétrale**, qui se définit par la représentativité des différentes classes de diamètre de tiges;
- 2) la structure horizontale de la canopée, qui se définit par la **densité** du couvert forestier;
- 3) la structure verticale, qui se définit par **l'étagement** de la végétation.

Dans des conditions naturelles, la complexification de la structure interne des peuplements se fait au cours du temps et est liée aux facteurs de mortalité des arbres découlant du vieillissement naturel (auto éclaircie et sénescence) ou de l'occurrence de perturbations naturelles secondaires telles que les chablis et les épidémies légères.

Les événements de perturbations majeures comme les incendies ou les graves épidémies d'insectes favorisent, quant à eux, un retour à une structure interne simplifiée. Ainsi, **le temps écoulé depuis la dernière perturbation majeure est considéré comme le facteur le plus influent de la complexification de la structure interne des peuplements** dans les écosystèmes où les perturbations majeures sont communes.

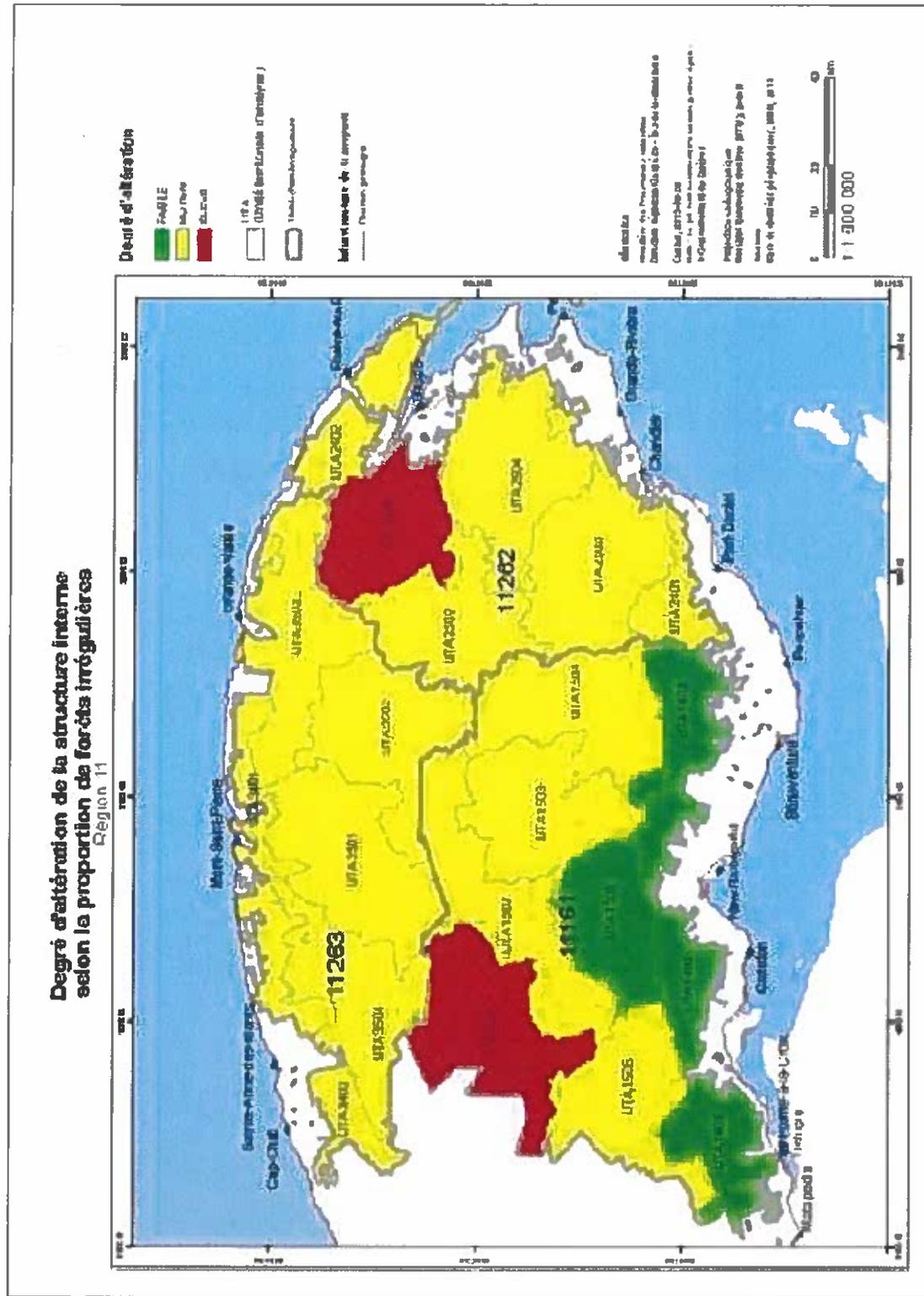
La manière dont s'organise la structure interne des peuplements influence les conditions microclimatiques telles que la lumière, l'humidité, la température ainsi que la disponibilité des habitats. Certaines espèces végétales et animales sont associées à une structure interne particulière (composition végétale, obstruction latérale, ouverture du couvert, hauteur des arbres, etc.). Les études tendent à démontrer que la complexité de la structure interne d'un peuplement a des effets positifs importants sur la diversité des végétaux de sous-couvert, des oiseaux, des mammifères, etc.

Un peuplement atteint le stade « vieux » lorsqu'il commence à acquérir certaines caractéristiques comme une structure verticale diversifiée, un nombre d'arbres vivants de forte dimension et de bois mort de forte dimension à divers degrés de décomposition. On présume que le peuplement commencera à présenter ces caractéristiques après un certain temps suivant une perturbation grave. Ainsi, le **degré d'altération de la structure d'âge** de la forêt actuelle par rapport à la forêt naturelle devient un indicateur pertinent. La proportion des forêts de 80 ans et plus (stade « vieux ») est généralement de niveau d'altération modéré pour l'unité d'aménagement 111-61.

L'étude de la **structure verticale** permet de distinguer les peuplements de structure régulière et irrégulière. Les peuplements associés à une seule classe d'âge sont considérés comme ayant une structure verticale régulière et ceux associés à deux classes d'âge ou catégorisés, comme les peuplements jeunes ou vieux de structure irrégulière (JIR ou VIR) ou inéquienne (JIN ou VIN), sont considérés comme ayant une structure verticale irrégulière.

La figure 5 illustre le pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modérée comparativement aux états de référence de la forêt naturelle. Ainsi, le degré d'altération associé à la structure verticale des peuplements indique une diminution des peuplements de structure irrégulière.

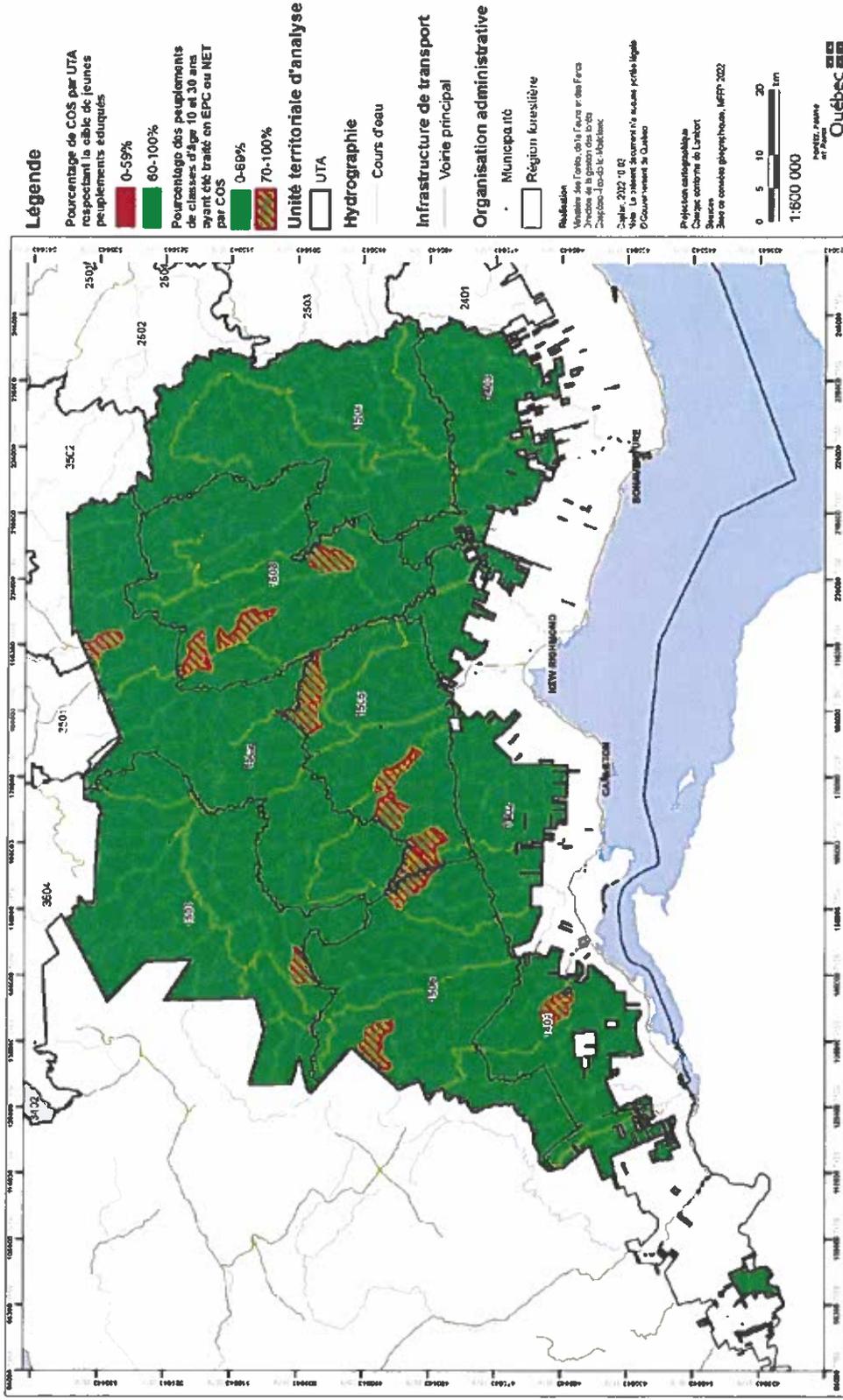
Figure 9. Degré d'altération de la structure interne selon la proportion de forêts irrégulières pour l'unité d'aménagement 111-61



Dans un contexte de forêts aménagées, l'application uniforme d'un même traitement sylvicole à grande échelle combinée à un raccourcissement des révolutions forestières par rapport aux cycles de perturbations naturelles engendre une forme de simplification et d'homogénéisation de la structure interne des peuplements. Par exemple, l'éclaircie précommerciale tend à créer une diminution des peuplements denses au stade de gaulis, limitant ainsi les habitats pour un certain nombre d'espèces animales à court terme. En suivant le **pourcentage des superficies ayant fait l'objet de traitement d'éducation** (éclaircie précommerciale et nettoyage), on s'assure que l'ensemble des peuplements en régénération et des jeunes peuplements ne soient pas simplifiés et uniformisés par des travaux d'éducation.

De plus, on pourra gérer les effets possibles sur la biodiversité associée aux peuplements denses au stade de gaulis et limiter la simplification et l'uniformisation des forêts de seconde venue. L'état actuel de cet indicateur est présenté dans la figure 10 et démontre que la majorité du territoire présente un degré d'altération de faible à modéré (70 % et moins des peuplements de 10 à 30 ans ont été traités).

Figure 10. Degré d'altération de la structure interne selon la proportion de jeunes peuplements (classe d'âge 10 et 30) traités par éclaircie précommerciale et nettoyage dans l'unité d'aménagement 111-61



La raréfaction de certaines formes de bois mort

Qu'il soit sur pied (chicot) ou au sol (débris ligneux), le bois mort représente un élément essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers. En plus de constituer un habitat nécessaire à la survie d'une multitude d'organismes, le bois mort joue un rôle dans le processus de régénération de certaines espèces végétales et est largement impliqué dans de multiples processus biogéochimiques comme la séquestration du carbone et le cycle des éléments nutritifs. Les arbres à valeur faunique, notamment les arbres vivants de fort diamètre qui présentent des cavités, sont aussi concernés par cet enjeu.

La quantité et les caractéristiques du bois mort dans les écosystèmes forestiers varient selon plusieurs facteurs, dont le stade évolutif du peuplement, sa composition, sa productivité et les perturbations naturelles qui y ont cours.

Bien qu'elles contribuent aux processus écologiques, certaines formes de bois mort constituent des éléments clés et devraient se voir accorder une importance particulière dans une perspective d'aménagement écosystémique :

- les chicots et les débris ligneux de gros calibre;
- en forêt mixte et boréale, les feuillus qui sont susceptibles de développer des cavités naturelles et d'atteindre de forts diamètres. Ces arbres présentent des modes de dégradation et offrent des habitats différents de ceux des conifères (p. ex., le peuplier faux-tremble);
- les débris ligneux au sol et les chicots en état avancé de décomposition;
- les petits débris ligneux que constituent les branches et les houppiers qui participent à la nutrition des sols.

En milieu aménagé, plusieurs facteurs concourent à la raréfaction du bois mort et à la modification de sa dynamique naturelle. D'une part, les activités forestières limitent le recrutement, éliminent en partie le bois mort déjà sur place, modifient la représentativité des classes de dégradation et contribuent à l'appauvrissement en bois mort de gros diamètre. Ensuite, la longueur des rotations ou des révolutions ne permet pas aux peuplements de développer des attributs de bois mort propres à ceux des vieilles forêts.

Les forêts issues de perturbations naturelles graves et modérées présentent habituellement de grandes quantités de bois mort à la suite du passage de la perturbation. Cependant, leur représentativité est influencée par les coupes de récupération après le passage de la TBE et du feu. Ainsi, les enjeux de bois mort dans les **forêts résineuses en régénération** sont associés aux écarts dans l'abondance et les caractéristiques du bois mort entre les coupes totales et les forêts issues de perturbations naturelles graves et modérées.

L'abondance et les caractéristiques du bois mort des vieilles forêts n'existent à aucun autre stade de développement (grandes quantités de bois mort, de gros diamètre, sous un couvert relativement fermé). Ainsi, la représentativité des **forêts résineuses de stade « vieux »** dans le paysage est déterminante.

Il s'agit donc d'un enjeu important alors que la majorité des peuplements de stade « vieux » présente un degré d'altération moyen pour l'UA 111-61. Un enjeu de bois mort associé à ce stade concerne les

peuplements de seconde venue issus de coupes totales, car on y trouve moins de chicots et moins de débris ligneux comparativement à la forêt naturelle.

Dans les **érablières et les forêts mixtes à dominance feuillue**, les enjeux de bois mort sont associés aux coupes de jardinage dans les forêts de stade « vieux ». Les écarts observés indiquent qu'on trouve moins de gros chicots, de gros débris, de gros arbres vivants et moins d'arbres vivants ayant des cavités dans les forêts issues de coupes de jardinage comparativement à la forêt naturelle. Des écarts pourraient aussi être observés dans l'abondance et les caractéristiques du bois mort entre les coupes progressives et les forêts mixtes perturbées par la TBE.

L'altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverain

Les milieux humides et riverains étant des habitats particulièrement riches en raison de la biodiversité qu'ils soutiennent et des fonctions écologiques qu'ils assurent, les interventions forestières réalisées à proximité doivent être planifiées et exécutées de façon à minimiser leurs répercussions.

En effet, ces milieux complexes assurent plusieurs fonctions essentielles sur les plans environnementaux, sociaux et économiques :

- habitats pour la faune et la flore et, plus particulièrement, pour les espèces menacées ou vulnérables;
- contribution à la connectivité des habitats aquatiques et terrestres;
- régulation du régime d'écoulement de l'eau et contrôle de l'érosion des rives;
- recharge des nappes phréatiques et rétention de l'eau;
- filtration de l'eau, rétention des sédiments et préservation de la qualité du milieu aquatique;
- maintien de la qualité visuelle des paysages et de l'attrait de ces milieux pour diverses activités récréatives et touristiques;
- contribution à la production du bois, de ressources fauniques et halieutiques.

La réglementation en vigueur assure une protection de base aux milieux humides, mais elle ne permet pas toujours aux aménagistes d'atteindre les objectifs spécifiquement poursuivis. Conséquemment, dans les milieux humides et hydriques, les travaux forestiers doivent être exécutés en conformité avec les Lois et les règlements en vigueur, le cas échéant.

C'est pourquoi, la conservation de milieux humides d'intérêt spécialement ciblés pour leur haute valeur écologique est envisagée.

Le traitement de cet enjeu considère deux aspects particuliers, c'est-à-dire la conservation des milieux humides d'intérêt ainsi que l'application de mesures réglementaires visant à prévenir la perte d'intégrité de ces milieux.

3.9 FORÊT À HAUTE VALEUR DE CONSERVATION (FHVC)

Les forêts à haute valeur de conservation (FHVC) identifiées sont majoritairement en contraintes partielles et où des modalités d'interventions particulières sont prévues dans la stratégie.

Ces modalités sont disponibles dans le document « Identification des forêts de haute valeur de conservation, établissement de leurs modalités de gestion et protocole de suivi » disponible auprès du requérant du certificat (le SPBG) ou des conseillers forestiers attirés à la MRC.

Lien internet donnant accès au document :

https://static1.squarespace.com/static/52f52c61e4b0a5a45c168c4a/t/57b4a5d16a49636651701342/1471456742362/For%C3%AAt+haute+valor+de+conservation_VERSIONFINALEABR%C3%89G%C3%89E_06012016.pdf

Quatre cent soixante-trois (463) ha de FHVC se retrouvent en protection intégrale (tableau 6 et cartes 6 à 8). Quant aux aires protégées candidates, elles sont associées aux refuges biologiques où la protection intégrale est prévue dans la stratégie.

Tableau 15

Types et superficies des forêts à haute valeur de protection retrouvés sur les TFR

TYPE DE PROTECTION	Superficie (ha)
Protection intégrale	totale
Rivière à saumon (bande)	182
* Bonaventure	37
* Grande Cascapédia	9
* Petite Cascapédia	28
* Hall	47
* Duval	60
Refuge biologique	257
Écosystème forestier exceptionnel (EFE)	24
Total partiel	463
Superficie en contraintes partielles	
Espèce statut particulier	0
Ravage de cerfs de Virginie	884
Réserve écologique	0
Total partiel	884
Aucune modalité	
Aires protégées candidates	0
Total partiel	0
TOTAL	1 347

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

La stratégie d'aménagement forestier des Lots intra-municipaux de la MRC de Bonaventure présente les grandes orientations d'aménagement adoptées par la MRC. Celle-ci tient compte de l'évolution des politiques mises en place par le ministre des Ressources naturelles et des forêts (MRNF) mais aussi de la volonté de la MRC de Bonaventure d'intégrée dans ces décisions d'aménagement, les normes prescrites par le système de certification forestière FSC depuis novembre 2012.

Aussi, la MRC de Bonaventure a toujours respecté, dans ses décisions d'aménagement, le principe de maximisation des retombées sociales, économiques et environnementales pour son milieu. Plus particulièrement, dans le cadre de l'aménagement des lots intra-municipaux, la MRC souhaite rester fidèle aux principes suivants :

- Création d'emplois
- Valorisation du travailleur forestier
- Maintiens des services offerts à la population
- Aménagement durable
- Approvisionnement des usines de transformation locales et régionales
- Maximisation des retombées économiques locales et régionales

Identification des préoccupations des intervenants du milieu, des enjeux associés, des objectifs des indicateurs cibles à atteindre

Les tableaux 16 et 17 font la synthèse des principales valeurs, objectifs et indicateurs cibles (VOIC) pour le territoire de la MRC de Bonaventure.

Tableau 16. SYNTHÈSE DES VOIC

VALEUR (ENJEU)	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	ÉCHELLE
Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération.	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle.	Maintien d'un minimum de vieilles forêts de plus de 80 ans. Maintien d'un maximum de forêts en régénération – 15 ans et moins.	Au moins 22% de vieilles forêts Maintiens des refuges biologiques Au maximum 30% de forêts en régénération	TPI TPI TPI
Changement de la composition végétale.	Réduire les écarts de composition végétale entre la forêt actuelle et la forêt naturelle.	Pourcentage des types de couvert.	Résineux : 15% à 27% Mélangé: 50% à 92% Feuille: 6% à 10%	UTA
			Augmenter ou au minimum maintenir la fréquence du bouleau jaune (BOJ), des épinettes (EP), du pin blanc (PIB) et du thuya occidental (THO) Diminuer ou contrôler la fréquence de l'éraable rouge (ERO) et du peuplier faux-tremble (PET)	UTA
Structure interne des peuplements	Maintenir le degré d'altération de la structure interne de la forêt naturelle à un niveau faible.	Pourcentage de forêt à structure complexe – JIN, JIR, VIN, VIR, Bi-étagés Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation.	Au moins 14 %	TPI
	Conserver une partie des bois morts sur le parterre de coupe	Pourcentage des superficies de récolte totale constitué de coupe à rétention variable Pourcentage de superficie de coupes partielles irrégulières comprenant une rétention de legs biologiques représentatifs du peuplement traité	Moins de 70 % 20 % avec modalités de rétention d'au moins 5%	TPI TPI
			100 %	TPI

VALEUR (ENJEU)	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	ÉCHELLE
		dans les peuplements dominés par les feuillus nobles.		
Maintien des fonctions écologiques des sols forestiers.	Réduire les perturbations du sol qui nuisent au fonctionnement des écosystèmes et qui diminuent la productivité de la forêt à long terme.	Pourcentage de chantier sans orniérage	100 %	TPI
	Protéger les sols en pentes de plus de 40 %.	Pourcentage des travaux sylvicoles réalisés conformément aux principes et aux balises des guides sylvicoles.	100 %	TPI
Qualité des milieux aquatiques		Pourcentage des travaux de récolte réalisés conformément au Guide des saines pratiques forestières dans les pentes du Québec.	100 %	TPI
		Pourcentage de chemins et d'infrastructures conformes au guide des saines pratiques (planification et opérations).	100 %	TPI
	Éviter l'apport de sédiment dans les cours d'eau	Nombre de cas d'érosion par pont ou ponceau sur le réseau routier utilisé pour la récolte de l'année précédente ayant entraîné un apport récurrent de sédiments dans le milieu aquatique.	0 %	TPI
Approvisionnement en matière ligneuse.	Maintenir une flexibilité au niveau de la récolte.	Pourcentage des ruisseaux intermittents avec modalité du RADF sur une longueur de 20 mètres en amont de la partie visible, le long de son axe principal.	100 %	TPI
	Intégrer dans les plans d'aménagement forestier intégrés, des activités favorisant le développement ainsi que	Pourcentage de la superficie de la stratégie planifiée annuellement pour les groupes de calculs attribuables.	Minimum de 100% (banque annuelle)	TPI
Harmonisation des usages		Taux de respect des mesures d'harmonisation convenues, y compris celles liées aux paysages.	100 %	TPI

VALEUR (ENJEU)	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	ÉCHELLE
	la protection des ressources et des fonctions de la forêt et les réaliser.			
Qualité visuelle des paysages	Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier.	Taux de respect des modalités prévues aux règlements municipaux sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier des corridors routiers lors d'interventions forestières.	100 %	TPI
Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée (petit gibier).	Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.	Pourcentage des superficies traitées (éclairage précommerciale et nettoiement) avec modalité de mitigation faunique. Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclairage précommerciale et nettoiement).	100 % des superficies admissibles Moins de 70 %	TPI TPI

Tableau 17. MESURES AUTRES QUE LES VOIC PERMETTANT DE RÉPONDRE À CERTAINS ENJEUX ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

VALEUR (ENJEU)	OBJECTIF	MESURE
Altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains.	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier.	Conformité des activités d'aménagement avec les modalités du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) visant la protection de l'eau ainsi que la protection des milieux aquatiques, humides et riverains et mise en application de modalités d'intervention spécifiques aux milieux humides.
Accès à des bois certifiés.	Maintenir les certificats en vigueur sur le territoire.	Renouvellement annuel du certificat FSC
Régénération naturelle des peuplements.	Effectuer des interventions sylvicoles bien adaptées à l'écologie des sites.	S. O.
Développement et entretien intégrés de la voirie forestière.	Maintenir la qualité des infrastructures routières jusqu'à la fin du transport de bois.	Conformité des activités d'aménagement aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). Respecter le RADF.
Protection des espèces menacées ou vulnérables.	Prendre en compte les exigences des espèces menacées ou vulnérables lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.	Application des mesures de protection prévues pour les sites d'espèces menacées, vulnérables et susceptibles de l'être connus et cartographiés.
Mise en valeur de l'habitat du cerf de Virginie.	Prendre en compte les besoins particuliers du cerf de Virginie lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.	Conformité des activités d'aménagement aux dispositions prévues au plan d'aménagement faunique (PAF) des aires de confinement (ADC) du cerf de Virginie.

VALEUR (ENJEU)	OBJECTIF	MESURE
Protection des sites fauniques d'intérêt	Prendre en compte les exigences des espèces fauniques d'intérêt dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré afin de préserver l'intégrité de leur habitat.	Application des mesures de protection prévues pour les sites fauniques d'intérêt connus et cartographiés.
Qualité des milieux aquatiques	Protéger les bandes riveraines, éviter l'apport de sédiment et l'érosion	Application de bandes riveraines de protection autour des plans d'eau <ul style="list-style-type: none"> • 60m - les rivières à saumon • 20m – autres cours et plan d'eau
Qualité visuelle des paysages	Application du guide régional sur le maintien de la qualité visuel des paysages lors d'interventions forestières Source : Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Février 2013	TPI

Possibilité forestière

La simulation de l'application de la stratégie sur le TFR de la MRC de Bonaventure réalisée par le BFEC en mai 2024 permet de déterminer les superficies à traiter par grand type forêt et par type de traitement sylvicole, ainsi que la répartition de celle-ci par composante spatiale.

Tableau 18.

SUPERFICIES DES TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX DE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAR TYPE DE FORÊT

Grands types forestier	Coupe totale (ha/an)	%	Coupe partielle (ha/an)	%	Total
Bétulaie blanche	1	100 %	0	0%	1
Bétulaie blanche à résineux	0	0%	0	0%	0
Cédrière	0	0%	0	0%	0
Érablière rouge	0	0%	0	0%	0
Feuillus tolérant	3	80%	1	20%	4
Feuillus tolérant à résineux	4	29%	10	71%	14
Pessière	0	0%	24	100%	24
Peupleraie	28	0%	0	0%	28
Peupleraie à résineux	33	100%	0	0%	33
Résineux à feuillu	24	100%	0	0%	24
Pinèdes blanche, grise et Prucheraie	0	0%	0	0%	0
Sapinière	1	100%	0	0%	1
Total	93	73%	35	27%	128

Tableau 19. SUPERFICIES DES TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX ET NON COMMERCIAUX DE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

Traitements commerciaux	superficie annuelle moyenne (ha/an)
Coupe avec protection de la régénération et des sols	86
Autres coupes finales	7
Total des coupes totales (CT)	93
Éclaircie commerciale	24
Coupe progressive	11
Total des coupes partielles (CP)	35
Sous-total CP résineux	24
Sous-total CP Feuillus tolérants et Pins	11
Total des activités de récolte	128
% coupes totales/ récoltes	73%
% coupes partielles/ récolte	27%

Traitement non commerciaux	
Plantation	24
Regarni	11
% de plantation des coupes totales	26%
Total des plantations et regarnis	35
Dégagement	73
Éclaircie précommerciale et nettoyage	6
Total des travaux d'éducation	79
Scarifiage	49
Total de la préparation de terrain	49

Tableau 20. SUPERFICIE DES RÉCOLTES PAR COMPOSANTES SPATIALES

Forestier	Encadrement visuel	Pentes fortes (30-40%)	Ravages de cerf	Total
86%	8%	2%	4%	100%

Le forestier en chef (FEC) a estimé les possibilités forestières du TFR de la MRC de Bonaventure. Le présent plan précise des niveaux de travaux sylvicoles en concordance avec les volumes indiqués.

Les possibilités forestières estimées par le forestier en chef sont présentées au tableau 21 ci-dessous.

Tableau 21. NIVEAU DE RÉCOLTE PAR ESSENCE

Possibilité forestière	Niveau de récolte par essence ou groupe d'essence en volume marchand brut (m ³ /an)									
	Rendement soutenu									
	Résineux				Feuillus intolérants		Feuillus tolérants			Total
SEPM	Thuya	Pruche	Pin Blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autre feuillus durs		
2024 et +	7 800	200	-	-	6700	2500	900	1 100	-	19 200
Total par groupe	8 000				9 200		2 000			19 200

Par ailleurs, tout au cours du processus de préparation du PAFIT, des ententes et des mesures d'harmonisation sont convenues à une échelle plus ponctuelle.

Scénarios sylvicoles

Récolte forestière

La récolte forestière effectuée sur le territoire forestier résiduel de la MRC de Bonaventure se fait par procédé de bois tronçonné, soit manuel ou mécanisé. L'utilisation d'une abatteuse multifonctionnelle pour procéder à la coupe de bois permet une meilleure protection des sols et de la régénération. Tout le bois est débardé avec des porteurs forestiers et empilé en bordure de chemin. Ce bois empilé est par la suite chargé dans les remorques, soit à l'aide d'une chargeuse indépendante ou par des chargeuses situées dans les remorques (autochargeur).

Voirie forestière

La construction et la restauration des chemins nécessaires à l'exploitation forestière sont assurées par l'utilisation de machinerie, comme des rétro caveuses, des bouteurs et des excavatrices. Il est à noter que les exploitants amènent généralement sur les chantiers de récoltes des camions-ateliers pour assurer la maintenance et l'opération de toute la machinerie identifiée précédemment.

Étant donné la vocation récréotouristique du territoire, sa proximité avec les villes et villages, les habitudes et mœurs des citoyens de la MRC (chasse, pêche, loisirs en forêt etc.), on ne prévoit pas la fermeture de tronçon routiers lorsque ceux-ci sont utilisés par le public, pour des travaux sylvicoles subséquents où lorsqu'ils permettent l'accès à des parties du territoire non accessibles antérieurement.

Aussi, la MRC de Bonaventure regarde présentement la faisabilité de planifier la fermeture de chemin en amont de leur planification. Ceci afin d'éviter une plus grande densification du réseau routier forestier à l'avenir.

Scénarios sylvicoles

Le tableau présenté aux pages suivantes présentes les différents scénarios sylvicoles par grand type de forêt.

Tableau 22. ÉNUMÉRATION DES SCÉNARIOS SYLVICOLES EN VUE DE LA PRODUCTION DE BOIS D'ŒUVRE

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement		
Conditions physiques difficiles (ex.: sols minces, mauvais dépôt/drainage, pentes fortes)	Cédrifères, Érablières, Résineuses et Feuillus tolérants	Irrégulière	Sites bien régénérés et Futale			Extensif	CPI perm			To, To-Rx, Es-Rx, Es, Es-Bj	E1
			Sites mal régénérés ou différent de futale			Extensif	Attendre la maturité sylvicole				
	Toutes autres compositions	Régulière	Sites bien régénérés et Futale			Extensif	CPHRS (CPRS)			Bj-Epx, Bj-Fj, Eb-Rx, En-Rx, Pe-Rx, Rx-Pe, Eu-Rx, EntO	E2
			Sites mal régénérés ou différent de futale			Extensif	Attendre la maturité sylvicole				
L'appellation contient "EV" (Épinette de Norvège)	Conditions physiques bonnes, mais contient l'essence EV	Régulière				Intensif	CPRS	SCA	Plan(2000 p/ha)	DEG - (DEG ou EPC) - EC	I8
						De base	CPRS	SCA	PI (1600p/ha)	DEG - (DEG ou EPC)	B48
						Intensif	CPRS	SCA	Plan(2000 p/ha)	DEG - (DEG ou EPC) - EC	I8
SAPINIÈRES (pures)	Sapinières (pures)	Régulière		Régénéré en essences résineuses		De base	CPHRS (CPRS)			NETT	B18
				Non régénéré en essences résineuses		De base	CPRS	SCA	REG	DEG	B25

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – IFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement		
SAPINIÈRES	Sapinières à feuillus intolérants	Régulière	Essence feuillue : "PE"			Intensif	CPRS	SCA	Plant(2000 p/ha)	DEG - DEG - EC	B8
		Régulière	Essence feuillue : "PE"	Régénéré en essences résineuses		De base	CPHRS (CPRS)			NETT	B18
		Régulière	Essence feuillue : "PE"	Non régénéré en essences résineuses		De base	Attendra la maturité sylvicole				
		Régulière	Autres essences compagnes		Végétations potentielles : MS2 MS4 RS2 RS3 RS6	Intensif	CPRS	SCA	Plant(2000 p/ha)	DEG - EPC - EC	B10
		Régulière	Autres essences compagnes		Autres végétations potentielles	Intensif	CPRS	SCA	Plant(2000 p/ha)	DEG - DEG - EC	B8
		Régulière	Autres essences compagnes	Régénéré en essences résineuses		De base	CPHRS (CPRS)			NETT	B18
		Régulière	Autres essences compagnes	Non régénéré en essences résineuses	Végétations potentielles : MS2 MS4 RS2 RS3 RS6	De base	CPRS	SCA	REG	DEG	B25
		Régulière	Autres essences compagnes	Non régénéré en essences résineuses	Autres végétations potentielles	De base	CPRS	SCA	PI (1600p/ha)	DEG - DEG	B24
		Régulière	Autres essences compagnes	Densité "A, B, C"		De base	CPI lente	SCA		DEG	B1
		Régulière	Autres essences compagnes	Densité "A, B, C"		De base	CPR	SCA		DEG - EPC	B5
Sapinières à feuillus tolérants	Régulière		Densité "D"		De base	CRS	SCA		DEG - EPC	B10	
	Régulière		Densité "A, B, C"		Intensif	CPR	SCA		DEG - EPC - EC	B11	
	Régulière		Densité "D"		Intensif	CRS	SCA		DEG - EPC - EC	B14	
	Régulière		Densité "D"		Intensif	CRS	SCA		DEG - EPC - EC	B14	

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - JFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement		
SAPINIÈRES		Irrégulière	Végétations potentielles RC38, RS18 ou RS38			De base	CPI Perm				B53
	Sapinières à résineux (THO)	Irrégulière	Végétations potentielles MS1, MS2			De base	CPI Perm	SCA		TO, To-Rx,	B54
		Irrégulière	Végétations potentielles autres			De base	CPI Perm	SCA			B56

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario	
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement			Éducation
SAPINIÈRES Sapinières à résineux (Autres)	Régulière	Régulière				Intensif	CPRS	SCA	Plant(2000 pl/ha)	DEG - DEG - EC (@)	B8	
	Régulière	Régulière				Intensif	CPRS	SCA	Plant(2000 pl/ha)	EPC - EC	B11	
	Irrégulière	Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle Irrégulière	De base	CPI Perm	SCA		DEG (@)	B17	
	Irrégulière	Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle Irrégulière	De base	CPI Perm	SCA			B16	
	Régulière	Régulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle Irrégulière	De base	CPHRS (CPRS)			NETT (@)	B18	
	Régulière	Régulière	Densité "D"		Structure actuelle Irrégulière	De base	CPPTM				B19	
	Régulière	Régulière		Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	Extensif	CPHRS (CPRS)				E1	
	Régulière	Régulière	Densité "A, B"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPR	(SCA)		DEG (@)	B20	
	Régulière	Régulière	Densité "C, D"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPRS	SCA (@)	REG	DEG	B25	
	Régulière	Régulière	Végétations potentielles LA RC RE RS3 TO	Régénéré en essences résineuses		Extensif	CPRS				EB-RX, EN-RX	E1
	Régulière	Régulière	Végétations potentielles LA RC RE RS3 TO	NON régénéré en essences résineuses		Extensif	Attendre maturité sylvicole					
	Régulière	Régulière				Intensif	CPRS	SCA	Plant(2000 pl/ha)	DEG - DEG - EC (@)	B8	

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – IFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu				Composition visée	No de scénario
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement	Éducat ion		
SAPINIÈRES Sapinières à résineux (Autres)		Régulière				Intensif	CPRS	SCA	Plant(2000 p/ha)	DEG - EPC - EC	EN-RX	B12
		Régulière				Intensif	CPRS	SCA	Plant(2000 p/ha)	DEG - EPC - EC	EB-RX	B10
		Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle Irrég	De base	CPI Perm	SCA		DEG (@)	EB-RX	B17
		Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle Irrég	De base	CPI Perm	SCA			EB-RX	B16
		Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle Irrég	De base	CPI Perm	SCA			EN-RX	B30
		Régulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle Irrég	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	EB-RX	B18
		Régulière	Densité D		Structure actuelle Irrég	De base	CPFTM				EB-RX	B19
		Régulière	Densité D		Structure actuelle Irrég	De base	CPFTM				EN-RX	B33
		Régulière	Densité "A, B"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle rég	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	EN-RX	B32
		Régulière	Densité "C, D"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle rég	De base	CPRS		REG	DEG	EN-RX	B36
		Régulière	Densité "A, B"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle rég	De base	CPR	SCA		DEG	EB-RX	B20
		Régulière	Densité "A, B"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle rég	De base	CPR	SCA		DEG	EN-RX	B34
	Régulière	Densité "C, D"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPRS	SCA (@)	REG	DEG	EB-RX	B25	

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement		
PESSIÈRES	Pessières rouge	Irrégulière				De base intensif	CPI Perm	SCA	DEG	EU-RX	B48
		Irrégulière					À venir				
		Régulière	Régénéré en essences résineuses	en végétations potentielles RE3		Extensif	CPRS				E1
		Régulière	NON régénéré en essences résineuses	Végétations potentielles RE3		Extensif	Attendre maturité sylvicole				
		Irrégulière		Végétations potentielles RS3, RC3		De base	CPI Perm			EN-TO	B39
		Irrégulière		Végétations potentielles autres		De base	CPI Perm	SCA	REG		B40

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - IFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visé	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement		
PESSIÈRES		Régulière			Densité "A, B, C"	Intensif	CPRS	SCA	Plantation (2000pl/ha)	DEG - DEG - EC	B8
		Régulière			Densité "A, B, C"	Intensif	CPRS	SCA	Plantation (2000pl/ha)	DEG - EPC - EC	B10
		Irégulière			Structure actuelle irrégulière	De base	CPI Perm	SCA		DEG	B17
		Irégulière			Structure actuelle irrégulière	De base	CPI Perm	SCA			B16
		Régulière			Structure actuelle irrégulière	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	B18
		Régulière			Structure actuelle irrégulière	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	B18
		Régulière			Structure actuelle irrégulière	De base	CPPTM				B19
		Régulière	Régénéré en essences résineuses		Structure actuelle régulière	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	B18
		Régulière	NON régénéré en essences résineuses		Structure actuelle régulière	De base	CPR	SCA		DEG	B20
		Régulière	NON régénéré en essences résineuses		Structure actuelle régulière	De base	CPRS	SCA	REG	DEG	B25

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario	
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement			
PESSIÈRES		Régulière				Intensif	Récolte	SCA	Plantation (2000pl/ha)	Éducat ion	DEG- DEG- EC	I12
		Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle irrég	De base	CPI Perm					B29
		Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle irrég	De base	CPI Perm	SCA				B30
		Régulière	Densité "A, B, C"	Végétations potentielles RC3 RE3 RS3 TO	Structure actuelle irrég	Extensif	CPHRS (CPRS)					E1
		Régulière	Densité "A, B, C"	Végétations potentielles RS2 RE1 RE2	Structure actuelle irrég	De base	CPRS		REG		DEG	B36
		Régulière	Densité "D"		Structure actuelle irrég	De base	CPPTM					B33
		Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle rég	De base	CPI lente					B26
		Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle rég	De base	CPI lente	SCA				B27
		Régulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle rég	Extensif	CPHRS (CPRS)					E1
		Régulière	Densité "D"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle rég	De base	CPPTM					B33
		Régulière		NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle rég		Attendre la maturité sylvicole					
		Régulière		NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle rég		CPRS	SCA	REG	REG	DEG	B38

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement		
PESSIÈRES		Régulière	Exclu les végétations potentielles RC3, RE3, RS3 et TO			Intensif	CPRS	SCA	Plantation (200qpl/ha)	Eb-Rx	I10
		Régulière	Exclu les végétations potentielles RC3, RE3, RS3 et TO			Intensif	CPRS	SCA	Plantation (200qpl/ha)	En-Rx	I12
		Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle irrég	De base	CPI Perm	SCA		Eb-Rx	B27
		Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle irrég	De base	CPI Perm			En-Rx	B29
		Irrégulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle irrég	De base	CPI Perm	SCA		En-Rx	B30
		Régulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle irrég	De base	CPHRS (CPRS)			Eb-Rx	B18
		Régulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle irrég	De base	CPHRS (CPRS)			En-Rx	E1
		Régulière	Densité "A, B, C"		Structure actuelle irrég	De base	CPHRS (CPRS)		REG	En-Rx	B35
		Régulière	Densité "D"		Structure actuelle irrég	De base	CPPTM			Eb-Rx	B19
		Régulière	Densité "D"		Structure actuelle irrég	De base	CPPTM			En-Rx	B33
		Irrégulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle rég	De base	CPI lente	SCA		Eb-Rx	B14

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario	
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement			
PESSIÈRES		Irrégulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en ess. résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPI lente			En-Rx	B26	
		Irrégulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en ess. résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPI lente	SCA		En-Rx	B27	
		Régulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en ess. résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	B18	
		Régulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en ess. résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPHRS (CPRS)			En-Rx	E1	
		Régulière	Densité "D"	Régénéré en ess. résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	B18	
		Régulière	Densité "D"	Régénéré en ess. résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPPTM			En-Rx	B33	
		Irrégulière	Végétation potentielle MS1, MS2, MS6, RB1 ou RS1 (@)	NON régénéré FEx, en ess. résineuses densité "A, B, C"	Structure actuelle régulière	De base	CPI Lente	SCA		DEG	En-Rx	B15
		Régulière	Végétation potentielle MS1, MS2, MS6, RB1 ou RS1 (@)	NON régénéré FEx, en ess. résineuses densité "A, B"	Structure actuelle régulière	De base	CPR	SCA		DEG	En-Rx	B20
		Régulière	Végétation potentielle MS1, MS2, MS6, RB1 ou RS1 (@)	NON régénéré FEx, en ess. résineuses densité "C"	Structure actuelle régulière	De base	CRS	SCA		DEG	En-Rx	B59 (ajout)
		Régulière	Végétation potentielle MS1, MS2, MS6, RB1 ou RS1 (@)	NON régénéré FEx, en essences résineuses densité "D"	Structure actuelle régulière	De base	CPRS	SCA	Plantation (1600 t/ha)	DEG	En-Rx	B22

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – IFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			No de scénario			
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement		Éducation		
PESSIÈRES à résineux	Composition actuelle	Irrégulière	Autres végétations potentielles	NON régénéré en essences résineuses à densité "A, B, C"	Structure actuelle régulière	De base	CPI Lente			En-Rx	B26 (#)		
		Irrégulière	Autres végétations potentielles	NON régénéré en essences résineuses à densité "A, B, C"	Structure actuelle régulière	De base	CPI Lente	SCA			En-Rx	B27 (Δ)	
		Régulière	Autres végétations potentielles	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	Extensif	Attente maturité sylvicole				En-Rx		
		Régulière	Autres végétations potentielles	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	Extensif	CPRS	REG	SCA		DEG	En-Rx	B38
		Régulière			Densité "A, B, C"	Intensif	CPR	SCA		DEG - EPC - EPC - EC	Bj-Epx		11
		Régulière			Densité "D"	Intensif	CRS	SCA		DEG - EPC - EPC - EC	Bj-Epx		14
		Irrégulière			Densité "A, B, C"	De base	CPI Perm	SCA		DEG	Bj-Epx		82
		Régulière			Densité "A, B, C"	De base	CPR	SCA		DEG	Bj-Epx		B4
		Régulière			Densité "D"	De base	CRS	SCA		DEG	Bj-Epx		B9
		Régulière				Intensif	CPRS	SCA		Plantation (2000p/ha)	DEG - DEG - EPC - EC	Eb-Rx	19
		Régulière				Intensif	CPRS	SCA		Plantation (2000p/ha)	DEG - DEG - EPC - EC	En-Rx	112
		Régulière	Régénéré en essences résineuses				De base	CPHRS (CPRS)			NETT	Eb-Rx	B18
Régulière	Régénéré en essences résineuses				De base	CPHRS (CPRS)			NETT	En-Rx	B52		
Régulière	NON régénéré en essences résineuses				De base	CPRS	SCA		PI (1600p/ha)	DEG - DEG - Eb-Rx	B24		

Pian d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario		
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement				
PESSIÈRES Pessièrés à résineux	Régulière			NON régénéré en essences résineuses		De base	CPRS	SCA	PI (1600p/ha)	DEG	En-Rx	B37	
	Régulière					Intensif	CPRS	SCA	Plantation (2000p/ha)	DEG - EPCBj-Epx - EC		B3	
	Régulière					Intensif	CPRS	SCA	Plantation (2000p/ha)	DEG - EPCBj-Epx - EC		B10	
	Régulière					Intensif	CPRS	SCA	Plantation (2000p/ha)	DEG - EC	En-Rx	B13	
	Irrégulière	Densité "A, B, C"				Structure actuelle irrég	De base	CPI Lente	SCA		DEG (@.#)Bj-Epx		B1
	Irrégulière	Densité "A, B, C"				Structure actuelle irrég	De base	CPI Lente	SCA		DEG (@.#)Eb-Rx		B15
	Irrégulière	Densité "A, B, C"				Structure actuelle irrég	De base	CPI Lente	SCA			En-Rx	B27
	Régulière	Densité "A, B, C"				Structure actuelle irrég	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	Bj-Epx	B3
	Régulière	Densité "A, B, C"				Structure actuelle irrég	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	Eb-Rx	B18
	Régulière	Densité "A, B, C"				Structure actuelle irrég	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	En-Rx	B32
	Régulière	Densité "D"				Structure actuelle irrég	De base	CPHRS (CPRS)			NETT (@)	Bj-Epx	B3
	Régulière	Densité "D"				Structure actuelle irrég	De base	CPPTM				Eb-Rx	B19
	Régulière	Densité "D"				Structure actuelle irrég	De base	CPPTM				En-Rx	B33
	Irrégulière	Densité "A, B, C"		Régénéré en essences résineuses		Structure actuelle rég	De base	CPI Lente	SCA		DEG	Bj-Epx	B1

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario	
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement			
PESSIÈRES Pessières à résineux		Irrégulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPI Lente	SCA	DEG	Eb-Rx	B15	
		Irrégulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPI Lente	SCA		En-Rx	B28	
		Régulière		Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPHRS (CPRS)		NETT	Bj-Epx	B3	
		Régulière		Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPHRS (CPRS)		NETT	Eb-Rx	B18	
		Régulière		Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPHRS (CPRS)		NETT	En-Rx	B32	
		Irrégulière	Densité "A, B, C"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPI Lente	SCA	DEG	Bj-Epx	B1	
		Irrégulière	Densité "A, B, C"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPI Lente	SCA	DEG	Eb-Rx	B15	
		Irrégulière	Densité "A, B, C"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPI Lente	SCA		En-Rx	B27	
		Régulière	Densité "A, B, C"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPR	SCA	DEG	Bj-Epx	B4	
		Régulière	Densité "A, B, C"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPRS	SCA	PI (1600p/ha)	DEG	Eb-Rx	B22
		Régulière	Densité "A, B, C"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPRS	SCA	REG	DEG	En-Rx	B38
		Régulière	Densité "D"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPRS	SCA	PI (1600p/ha)	DEG	Bj-Epx	B7

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime syvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient syvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario		
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement			Éducat ion	
PESSIÈRES Pessières à résineux		Régulière	Densité "D"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPRS	SCA	PI (1600pl/ha)	DEG	Eh-Rx	B22	
		Régulière	Densité "D"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPRS	SCA	PI (1600pl/ha)	DEG	Eh-Rx	B37	
		Régulière				Intensif	CPRS	SCA	Plantation (2000pl/ha)	DEG - EPC - EC	Eh-Rx	I14	
		Régulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en essences résineuses		Extensif	CPRS					Eh-Rx	E1
		Régulière	Densité "D"	Régénéré en essences résineuses		De base	CPPTM					Eh-Rx	B33
		Régulière		NON régénéré en ess. résineuses		Extensif	Attendre la maturité syvicole					Eh-Rx	
		Régulière				Intensif	CPRS	SCA	Plantation (2000pl/ha)	DEG - EPC - EC		Eh-Rx	I14
		Irrégulière	Densité "A, B, C"			De base	CPI Perm	SCA	SCA			Eh-Rx	B27
		Irrégulière	Densité "A, B, C"			De base	CPI Perm	SCA	SCA		DEG	Eh-Rx	B28
		Régulière	Densité "A, B, C"			De base	CPHRS (CPRS)					Eh-Rx	E1
		Régulière	Densité "A, B, C"			De base	CPHRS (CPRS)				NETT (#)	Eh-Rx	B32
		Régulière	Densité "D"			De base	CPPTM					Eh-Rx	B33

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – JFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario	
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement			
PESSIÈRES	Pessières à résineux	Irégulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPI lente	SCA		En-Rx	B27	
		Régulière	Densité "A, B, C"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPHS (CPRS)			En-Rx	E1	
		Régulière	Densité "D"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPHS (CPRS)			En-Rx	E1	
		Régulière	Densité "D"	Régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPHS (CPRS)			En-Rx	B32	
		Irégulière	Densité "A, B, C"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPI lente	SCA			En-Rx	B27
		Irégulière	Densité "A, B, C"	NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPI lente	SCA		DEG	En-Rx	B28
		Régulière		NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPRS		REG		En-Rx	B35
		Régulière		NON régénéré en essences résineuses	Structure actuelle régulière	De base	CPRS		REG	DEG	En-Rx	B36

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario	
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement			Éducation
CÉDRIÈRES	Cédrrière Pures et Cédrrière à résineux	Irrégulière			Milieu physique "7, 8, 9"	De base	CPI Perm.			To, To-Rx	B53	
		Irrégulière	Gr. Ess. Commence par ToSb	Autres milieux physiques		De base	CPI Perm.	SCA	REG	To-Rx	B58	
		Irrégulière	Autres Gr. Ess.	Autres milieux physiques		De base	CPI Perm.	SCA	DEG	To, To-Rx	B54	
			Irrégulière	Végétation potentielle MS1		Intensif	Débit à venir			Bj-Epx		
			Irrégulière	Végétation potentielle MS1		De base	CPI Perm.	SCA	DEG	Bj-Epx	B2	
			Irrégulière	Végétation potentielle ≠ MS1		De base	CPI Perm.			To-Rx	B53	
			Irrégulière	Végétation potentielle ≠ MS1	Gr. Ess. Commence par ToSb	Autres milieux physiques	De base	CPI Perm.	SCA	REG	To-Rx	B56
			Irrégulière	Végétation potentielle ≠ MS1	Autres Gr. Ess.	Autres milieux physiques	De base	CPI Perm.	SCA	DEG	To-Rx	B54
			Irrégulière	Végétation potentielle ≠ MS1								

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - IFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario		
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement			Éducat ion	
MIXTES À DOMINANCE DE FEUILLUS INTOLÉRANTS		Régulière	Végétation potentielle FE, MJ, MF			Intensif	CPRS	SCA	PI (2000pl/ha)	DEG - DEG - EC	Bt-Epx	I2	
		Régulière	Végétation potentielle MS1			Intensif	CRS	SCA		EPC (1/3 sup.+taille) - ÉI - EC	Bt-Epx	I5	
		Régulière	Végétation potentielle autres			Intensif	CPRS	SCA	PI (2000pl/ha)	DEG - EPC - EC	Ed-Rx	I10	
		Régulière	Végétation potentielle autres			Intensif	CPRS	SCA	PI (2000pl/ha)	DEG - EPC - EC	En-Rx	I14	
		Régulière		Régénéré en essences résineuses		De base	CPHRS (CPRS)			NETT	Bt-Epx	B3	
		Régulière		Régénéré en essences résineuses		De base	CPHRS (CPRS)			NETT	Ed-Rx	B18	
		Régulière		Régénéré en essences résineuses		De base	CPHRS (CPRS)			NETT	En-Rx	B32	
		Régulière	Végétation potentielle FE, MJ, MF et MS1	Non régénéré en essences résineuses		De base	CPRS	SCA	PI (1600pl/ha)	DEG - DEG	Bt-Epx	B8	
		Régulière	Végétation potentielle autres	Non régénéré en essences résineuses		De base	CPRS	SCA	REG	REG	DEG	Ed-Rx	B25
		Régulière	Végétation potentielle autres	Non régénéré en essences résineuses		De base	CPRS	SCA	REG	REG	DEG	En-Rx	B38
		Régulière	Régénéré en essences résineuses			De base	CPHRS (CPRS)			NETT	Rx-Pe	B51	
		Régulière	Non régénéré en essences résineuses			De base	CPRS	SCA	REG (équival. PI)	REG	DEG - DEG	Rx-Pe	B52

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			No de scénario		
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement		Éducation	Composition visée
MIXTES À DOMINANCE DE FEUILLUS TOLÉRANTS	Érablière résineuse	Irrégulière	Strates appauvries (1)			De base	1er ETR suivants: CPI Perm.		EPC - ÉC	Es	B41	
		Irrégulière	Strates appauvries (1)			Intensif	1er ETR suivants: CPI Perm.		EPC - EPC - ÉC	Es	I15	
		Irrégulière	Autres strates			De base	CPI Perm.			Es	B41	
		Jardinée	Autres strates	Dépôt Finissant par "A" ou "AY"		Intensif	ECJ - CJ			Es	I16	
		Irrégulière	Autres strates	Dépôt autres		De base	CPI Perm.			Es	B41	
		Jardinée	Autres strates	Dépôt Finissant par "A" ou "AY"		Intensif	ECJ - CJ			Es-Rx	I18	
		Irrégulière		Densité "A, B, C"		De base	CPI Perm.	SCA			Es-Rx	B46
		Irrégulière		Densité "D"		De base	1er ETR suivants: CPI Perm.			EPC - ÉC	Es-Rx	B47
		Irrégulière		Densité "D"		De base	CPI Perm.	SCA			Es-Rx	B46
		Régulière		Densité "A, B, C"		Intensif	CPR	SCA		DEG - EPC - EPC - ÉC	Bj-Epx	I1
Bétulales jaune à résineux	Régulière			Densité "D"		Intensif	CRS		DEG - EPC - EPC - ÉC	Bj-Epx	I4	
	Irrégulière			Densité "A, B, C"		De base	CPI lente		DEG	Bj-Epx	B1	
	Régulière			Densité "A, B, C"		De base	CPR	SCA	DEG - EPC	Bj-Epx	B5	
	Régulière			Densité "D"		De base	CRS	SCA	DEG - EPC	Bj-Epx	B10	

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu				Composition visée	No de scénario
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement	Éducation		
PINÈDES	Pinèdes blanches						Aucune récolte permise				Pb	
		Régulière				Intensif	CPRS	SCA	Plantation (2000p/ha)	DEG - EC	En-Rx	I13
	Pinèdes grises à résineux	Régulière		Régénéré en essences résineuses		De base	CPHRS (CPRS)				En-Rx	E1
PEUPLERAIES		Régulière		Non régénéré en essences résineuses		De base	CPRS	SCA	PL(1600p/ha)	DEG	En-Rx	B37
	Peupleraies pures et à feuillus intégrant	Régulière			Régénéré en essences résineuses	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	Pe-Rx	B49
		Régulière			Non régénéré en essences résineuses	De base	CPRS	SCA	REG	DEG - DEG	Pe-Rx	B50

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario		
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement				
BÉTULAIES BLANCHES	Bétulaies blanches à feuillus tolérants	Jardinée	Végétation potentielle FE	Dépôt Finissant par "A" ou "AY"	Densité "A, B, C" et	Intensif	ECJ - CJ	SCA		Es-Bj	I17		
		Irrégulière	Végétation potentielle FE	Dépôt autre	Densité "A, B, C"	Intensif	CPI Perm.	SCA		Bj-Epx	B43		
		Irrégulière	Végétation potentielle FE	Dépôt autre	Densité "D"	Intensif	1er ETR suivants: CPI Perm			EPC - ÉC	Bj-Epx	B44	
		Irrégulière	Végétation potentielle FE		Densité "A, B, C"	De base	CPI Perm.	SCA			Bj-Epx	B43	
		Irrégulière	Végétation potentielle FE		Densité "D"	De base	1er ETR suivants: CPI Perm			EPC - ÉC	Bj-Epx	B44	
		Régulière	Végétation potentielle autre		Densité "A, B, C"	Intensif	CPR	SCA		DEG - EPC - ÉC	Bj-FI	I6	
		Régulière	Végétation potentielle autre		Densité "D"	Intensif	CRS	SCA		DEG - EPC - ÉC	Bj-FI	I7	
		Irrégulière	Végétation potentielle autre		Densité "A, B, C"	De base	Densité "A, B, C"	De base	SCA		DEG	Bj-FI	B11
		Régulière	Végétation potentielle autre		Densité "A, B, C"	De base	Densité "A, B, C"	De base	SCA		DEG - EPC	Bj-FI	B12
		Régulière	Végétation potentielle autre		Densité "D"	De base	Densité "D"	De base	SCA		DEG - EPC	Bj-FI	B13

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario	
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement			
BÉTULAIES BLANCHES Bétulaies blanche à feuillus intolérants	Régulière	Régulière		Végétations potentielles FE, FO, MF, MJ et MS1		Intensif	CPRS	SCA		EPC (1/3 sup.+haill é)-Éi-Éc	Bt-Epx	I5
	Régulière	Régulière		Végétation potentielle autre		Intensif	CPRS	SCA	PL(2000p/ha)	DEG-EPC-Éc	Eb-Rx	I10
	Régulière	Régulière		Végétations potentielles FE, FO, MF, MJ et MS1	Régénéré en essences résineuses	De base	CPRS			NETT	Bt-Epx	B6
	Régulière	Régulière		Végétations potentielles FE, FO, MF, MJ et MS2	Non régénéré en essences résineuses	De base	CPRS	SCA	PL(1600p/ha)	DEG-DEG	Bt-Epx	B8
	Irrégulière	Régulière		Végétation potentielle autre	Régénéré en essences résineuses	De base	CPHRS (CPRS)			NETT	Eb-Rx	B18
	Régulière	Régulière		Végétation potentielle autre	Non régénéré en essences résineuses	De base	CPRS	SCA	PL(1600p/ha)	DEG-(NETT)	Eb-Rx	B23
	Régulière	Régulière				Intensif	CPRS	SCA	PL(2000p/ha)	DEG-DEG-Éc	Bt-Epx	I2
	Régulière	Régulière				Intensif	CPRS	SCA	PL(2000p/ha)	DEG-EPC-Éc	Eb-Rx	I10
	Régulière	Régulière			Régénéré en essences résineuses	De base	CPRS			NETT	Bt-Epx	B6
	Régulière	Régulière			Régénéré en essences résineuses	De base	CPRS			NETT	Eb-Rx	B21
	Régulière	Régulière			Non régénéré en essences résineuses	De base	CPRS	SCA	PL(1600p/ha)	DEG-DEG	Bt-Epx	B8
	Régulière	Régulière			Non régénéré en essences résineuses	De base	CPRS	SCA	PL(1600p/ha)	DEG	Eb-Rx	B22

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement		
BÉTULAIES BLANCHES Érabière rouge à feuillus tolérants ou intolérants	Jardinée	Végét potenti FE, FO, MF, MJ	Dépôt Finissant par "A" ou "AY"	Densité "A, B, C"	Intensif		ECJ - CJ	SCA			I17
	Irrégulière	Végét potenti FE, FO, MF, MJ	Dépôt autre	Densité "A, B, C"	De base		CPI Perm.	SCA			B43
	Irrégulière	Végét potenti FE, FO, MF, MJ	Dépôt autre	Densité "D"	De base		1er ETR suivants: CPI Perm.			EPC - EC	B44
	Irrégulière	Végét potenti FE, FO, MF, MJ			De base		CPI Perm.	SCA			B43
	Régulière	Végét potenti FE, FO, MF, MJ			De base		CPHRS (CPRS)			NETT	B45
	Régulière	Végétations potentielles MS1			Densité "A, B, C"	Intensif	CPR	SCA		DEG - EPC - EPC - EC	I1
	Régulière	Végétations potentielles MS1			Densité "D"	Intensif	CRS	SCA		DEG - EPC - EPC - EC	I4
	Irrégulière	Végétations potentielles MS1			Densité "A, B, C"	De base	CPI lente	SCA		DEG	B1
	Régulière	Végétations potentielles MS1			Densité "A, B, C"	De base	CPR	SCA		DEG - EPC	B5
	Régulière	Végétations potentielles MS1			Densité "D"	De base	CRS	SCA		DEG - EPC	B10
	Régulière	Végétations potentielles autres				Intensif	CPRS	SCA	PI (2000pl/ha)	DEG - DEG - EC	I2
	Régulière	Végétations potentielles autres	Régénéré en essences résineuses			De base	CPRS			NETT	B6
	Régulière	Végétations potentielles autres	Non régénéré en essences résineuses			De base	CPRS	SCA	PI(1600pl/ha)	DEG - DEG	B8

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - TFR 111-001

Type de forêt regroupé	Composition actuelle	Régime sylvicole visé	Contrainte particulière 1	Contrainte particulière 2	Contrainte particulière 3	Gradient sylvicole visée	Scénario prévu			Composition visée	No de scénario
							Récolte	Préparation de terrain	Reboisement		
ÉRABLIÈRES À SUCRE	Érablière pure, à feuillus tolérants ou intolérants	Irrégulière		Strates appauvries (1)		Intensif	1er ETR suivants: CPI Perm			EPC - EC	I15
		Jardinée		Strates NON appauvries (1)	Dépôt finissant par "A ou AY"	Intensif	ECJ - CJ				I16
		Irrégulière		Strates NON appauvries (1)	Autres épaisseurs de dépôt	De base	CPI Perm.			Es	B41
		Irrégulière		Strates appauvries (1)		De base	1er ETR suivants: CPI Perm			EPC - EC	B42
		Irrégulière		Strates NON appauvries (1)		De base	CPI Perm.				B41
		Régulière				Densité "A, B, C"	Intensif	CPR	SCA		DEG - EPC - EC
BÉTULAIES JAUNE	Bétulaie jaune à feuillus tolérants ou intolérants	Régulière			Densité "A, B, C"	Intensif	CPR	SCA		DEG - EPC - EC	I6
		Régulière			Densité "D"	Intensif	CRS	SCA		DEG - EPC - EC	I4
		Régulière			Densité "D"	Intensif	CRS	SCA		DEG - EPC - EC	I7
		Irrégulière			Densité "A, B, C"	De base	CPI lente	SCA		DEG	B1
		Irrégulière			Densité "A, B, C"	De base	CPI lente	SCA		DEG	B11
		Régulière			Densité "A, B, C"	De base	CPR	SCA		DEG - EPC	B5
		Régulière			Densité "A, B, C"	De base	CPR	SCA		DEG - EPC	B12
Régulière			Densité "D"	De base	CRS	SCA		DEG - EPC	B10		
Régulière			Densité "D"	De base	CRS	SCA		DEG - EPC	B13		

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure – TFR 111-001

(1) Strates appauvries : Perturbation moyenne Cdl, Dld, Cj, Cjp, Cj, Cea, Ctr, Cp, Cpi réalisées entre 1985 et 1995 de classe de densité "C ou D" ou une densité "D"

Essences objectifs	Récolte	Coupe avec protection de la régénération et des sols	Préparation de terrain
BJ	CPRS	Coupe avec protection de la haute régénération et des sols	SCA
BP	CPHRS	Coupe avec protection de la haute régénération et des sols	Scarifiage (Divers types)
EB	CPR	Coupe progressive régulière	
EN	CPPTM	Coupe avec protection des petites tiges marchandes	
EP	CPI Perm.	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent	
ES	CPI Lente	Coupe progressive irrégulière à régénération lente	
EU	ETR	Élimination des tiges résiduelles	
EV	ECJ/CJ	Éclaircie jardinatoire et coupe de jardinage	
PB			
SB			
RX			
TO			
BJFI			
BJFT			
EU-RX			
EOFI			
EOFT			
EORX			

Plan d'aménagement forestier intégré tactique – MRC de Bonaventure - TFR 111-001

Remise en production		Traitements d'éducation	
REG	Regarnis de la régénération naturelle	DEG	Dégagement
REG (equiv. Pl)	Regarnis de la régénération naturelle pour l'équivalent d'une plantation	DEP	Dépressage
PL(1600 pl/ha)	Plantation au taux de 1600 plants par hectare	EPC	Éclaircie précommerciale
PL(2000 pl/ha)	Plantation au taux de 2000 plants par hectare	EPC (1/3sup-taille)	Éclaircie précommerciale avec dégagement du tier supérieur de la tige et taille de formation
		ÉC	Éclaircie commerciale
		ÉI	Éclaircie intermédiaire
		NETT	Nettoiement

Végétation potentielles

MS1	Sapinière à bouleau jaune
MS2	Sapinière à bouleau blanc
MS4	Sapinière à bouleau blanc montagnarde
MS6	Sapinière à Érable rouge
FE	Érabilières
FE3	Érabilière à bouleau jaune
RC3	Cédrière tourbeuse à sapin
RE1	Pessière noire à lichen
RE2	Pessière noire à mousse ou à éricacée
RE3	Pessière noire sphaigne
RS1	Sapinière à Thuya
RS2	Sapinière à Épinette noire
RS3	Sapinière à Épinette noire et sphaigne
RS5	Sapinière à Épinette rouge

5. SIGNATURES

En ma qualité d'ingénieur forestier, j'ai supervisé la rédaction et la confection du **Plan d'aménagement forestier intégré tactique pour le territoire forestier résiduel 111-01** et j'en recommande l'approbation par les autorités de la MRC de Bonaventure.



Gaston Miousse, ing. f.
MRC de Bonaventure

En ma qualité d'administrateur, j'approuve le Plan d'aménagement forestier intégré tactique pour le territoire forestier résiduel 111-001 ainsi que sa mise en œuvre.



Éric Dubé
Préfet de la MRC de Bonaventure

Annexe A Liste des membres de la Table de gestion Intégrée des ressources en lien avec le TFR de la MRC de Bonaventure

Le PAFIT a été rédigé en collaboration avec le comité multiressource. La liste suivante présente des personnes qui ont participé ou qui ont suivi les travaux en lien avec la production du PAFIT.

La coordination du comité multiressource et la gestion des participants ainsi que la mise à jour de la liste sont assurées par la MRC de Bonaventure

Le comité joue un rôle-conseil auprès de la MRC relativement à :

- La planification d'aménagement forestier intégré des TFR (PAFIT, PAFIO)
- La prise en compte de cette planification dans les plans de mise en valeur soumis à son attention par la MRC

Aménagement forestier et récolte de bois :

- Services forestiers Maxifor inc, Ély Guité
- Groupement forestier coopératif de la Baie-des-Chaleurs, Pierre-Luc Desjardins

Produits forestiers non ligneux :

- Bail d'érablière, Hervé Cyr
- Bail d'érablière, Gilles Cormier
- Bail d'érablière, Jean-Guy Bujold

Ressources faunique :

- Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc. , Ronald Cormier
- Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc. , Marie-Pier Ayotte
- Société Cascapédia inc, Éric Boudreau
- Fédération québécoise des Chasseurs et pêcheurs GIM, Alain Poitras
- Club des ornithologues de la Gaspésie, Pierre Poulin

Villégiature :

- Le domaine des chutes du ruisseau creux,
- Association des clubs quads de la Gaspésie et des Îles, Mathieu Vallière
- Association des clubs des motoneigistes de la Gaspésie et des Îles, Aurélien Côté

Environnement :

- Conseil régional de l'environnement Gaspésie (CREG), Christian Besnier
- Conseil de l'eau Gaspésie Sud, Julie Leblanc



**MRC de
BONAVENTURE**